

Commission de Suivi de Site (CSS)

Arkema - Château-Arnoux-Saint-Auban

réunion du 11 janvier 2023

- Compte-Rendu -

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET/OU SUPPLEANTS, SUIVANT ARRETE PREFECTORAL DU 5 JANVIER 2023

COLLEGE « ADMINISTRATIONS »

| | | |
|----------------------|-------------------------------|---------|
| SCHIRA Paul-François | PREFECTURE DE DIGNE-LES-BAINS | Présent |
| GALLY Angel | SIDPC 04 | Présent |
| DIAZ Guillaume | DREAL | Présent |
| LE BRUN Claude | DDT 04 | Présent |
| | DIRECCTE 04 | |
| | ARS | |

COLLEGE « COLLECTIVITES TERRITORIALES »

Titulaires

| | | |
|------------------|---|---------|
| VILLARD René | MAIRE DE CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN | Présent |
| RAMPONI Bruno | MAIRIE DE L'ESCALE | Présent |
| MASIELLO Nicolas | MAIRIE DES MEES | Présent |
| GENDRON Yannick | MAIRIE DE MONTFORT | |
| GAY Robert | CONSEIL DEPARTEMENTAL 04 | Présent |
| LAQUET Laura | COMMUNAUTE PROVENCE ALPES AGGLOMERATION | |

COLLEGE « COLLECTIVITES TERRITORIALES »

Suppléants

| | | |
|-------------------|--------------------------------------|--|
| JULLIEN Guillaume | MAIRIE DE CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN | |
| CARON Mébelle | MAIRIE DE L'ESCALE | |
| BUCCERI François | MAIRIE DES MEES | |
| NICOLINO Nathalie | MAIRIE DE MONTFORT | |
| BRES Jacques | CONSEIL DEPARTEMENTAL 04 | |

COLLEGE « EXPLOITANTS »

Titulaires

| | | |
|----------------------|-------------------|-------------|
| SAVARD Mickael | ARKEMA | Présent |
| JAMES Corinne | ARKEMA | Présente |
| BOUCHEREAU Vincent | ARKEMA | Présent |
| HECTOR Marie-Pascale | ARKEMA | Représentée |
| SCHMITT Patrice | ARKEMA | Présent |
| VACHER Amandine | ARKEMA | |
| BAILLON Julien | META REGENERATION | |
| DEBIN Philippe | KEM ONE | Présent |
| SOURBELLE Fanny | KEM ONE | Présente |

COLLEGE « EXPLOITANTS »

Suppléants

| | | |
|-----------------|-------------------|----------|
| ESCOFFIER Chloé | ARKEMA | Présente |
| DROUARD Romuald | META REGENERATION | Présent |
| FOUX Catherine | KEM ONE | Présente |

COLLEGE « SALARIES »

Titulaires

| | | |
|--------------------|---------|---------|
| BONNABEL Thierry | ARKEMA | Présent |
| BOUISSOU David | ARKEMA | Présent |
| AMAUDRIC Julien | ARKEMA | Présent |
| CORBO Christophe | ARKEMA | Présent |
| TORRES Frédéric | ARKEMA | |
| MICHEL Alain | ARKEMA | Présent |
| ROVIDA Jean-Michel | KEM ONE | Présent |
| HERMINE Oliver | KEM ONE | Présent |

COLLEGE « SALARIES »

Suppléants

| | | |
|-------------------|---------|--|
| THIVANT Marc | ARKEMA | |
| GUEYMARD Vincent | ARKEMA | |
| CHRISTOPHE Réjane | ARKEMA | |
| ROUMIEU Alain | KEM ONE | |
| LABIT Sylviane | KEM ONE | |

COLLEGE « RIVERAINS »

Titulaires

| | | |
|--------------------|--|---------|
| RICHAUD Jean-Louis | RIVERAIN DE L'ESCALE | Présent |
| GANZOIN Raymond | RIVERAIN DE CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN | |
| MIKAELIAN Claude | RIVERAIN DE CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN | |
| GALATINI Valérie | RIVERAIN DU CENTRE DE VOL A VOILE | |
| CHABANON Mario | FNE 04 | Présent |
| ROUSTAN Claude | FPPMA 04 | |

COLLEGE « RIVERAINS »

Suppléants

| | | |
|---------------------|--|---------|
| BOUTRAIS Loïc | RIVERAIN DE CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN | Présent |
| AYMES Régis | RIVERAIN DE CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN | Présent |
| MOUNIET Jean-Pierre | RIVERAIN DU CENTRE DE VOL A VOILE | |
| VEYRET Fabien | FNE 04 | |
| DURU Vincent | FPPMA | |

PERSONNES QUALIFIEES

| | | |
|-----------------------|--------------------------------------|----------|
| POURTAIEN Eric | CYPRES | Présent |
| TREGLIA Mélanie | CYPRES | Présente |
| AUDIER Jean-Baptiste | SDIS 04 | Présent |
| BORCHINI Jean-Charles | Principal du Collège Camille Reymond | |
| GARRIGOU Johan | SMAVD | Présent |

AUTRES PRESENTS NON LISTES DANS L'ARRETE

| | | |
|-----------------|-------------------|---------|
| RECHER Noël | META REGENERATION | Présent |
| JULLIEN Patrick | FPPMA 04 | Présent |

Monsieur le sous-préfet, Paul-François SCHIRA et Monsieur le maire, René VILLARD ouvrent la séance.

La réunion débute à 9h40.

QUORUM

Membres : 41

Quorum : 20 (la moitié des voix délibératives)

Majorité : 26 (deux-tiers des présents ou représentés)

NOMBRE DE PRESENTS ET REPRESENTES

| | | |
|--|-------------------------------------|------------|
| COLLEGE ÉTAT (12 VOIX/MEMBRE) : | 4 PRESENTS - 0 POUVOIR / 6 MEMBRES | 48 VOIX/72 |
| COLLEGE COLLECTIVITES (12 VOIX/MEMBRE) : | 4 PRESENTS - 0 POUVOIR / 6 MEMBRES | 48 VOIX/72 |
| COLLEGE EXPLOITANT (8 VOIX/MEMBRE) | 7 PRESENTS - 1 POUVOIRS / 9 MEMBRES | 64 VOIX/72 |
| COLLEGE SALARIES (9 VOIX/MEMBRE) | 7 PRESENTS - 0 POUVOIRS / 8 MEMBRES | 63 VOIX/72 |
| COLLEGE RIVERAINS (12 VOIX/MEMBRE) | 4 PRESENTS - 0 POUVOIR / 8 MEMBRES | 48 VOIX/72 |
| PERSONNES QUALIFIEES (9 VOIX/MEMBRE) | 3 PRESENTS - 0 POUVOIRS / 4 MEMBRES | 27 VOIX/36 |

TOTAL : 29 PRESENTS + 1 REPRESENTES = 30 MEMBRES (SOIT 298 VOIX) SUR 41 MEMBRES (396 VOIX).

La Commission de Suivi de Site peut délibérer valablement.

Monsieur Schira introduit la séance, il salue la réactivité des exploitants face aux demandes des services de l'état. Il rappelle que l'objectif de l'état est d'assurer la sécurité des sites, des riverains et des salariés tout en continuant de développer la plateforme industrielle.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 19 MAI 2021

Le compte-rendu a été envoyé à tous les membres de la CSS.

Un vote est demandé ; il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention :

Résolution :

La Commission de Suivi de Site adopte le compte-rendu de la réunion du 19 mai 2021.

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 298

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur Pourtain présente les modifications qui sont proposées pour la mise à jour du règlement intérieur. Ces modifications portent essentiellement sur l'ajustement du nombre de voix par collèges pour correspondre au nouvel arrêté préfectoral.

Un vote est demandé pour l'approbation de cette nouvelle version du règlement intérieur ; il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention :

Résolution :

La Commission de Suivi de Site adopte la modification du règlement intérieur.

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 298

DESIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU

Suite à la modification de la composition de la CSS le bureau doit être renouvelé. Les membres proposés pour composer le bureau pour les différents collèges sont les suivants :

| Composition du bureau de la CSS : | |
|-----------------------------------|---------------------------|
| Administrations | : DREAL |
| Collectivités | : M. VILLARD (présidence) |
| Riverains/Associations | : M. CHABANON |
| Exploitant | : M. SAVARD |
| Salariés | : M. BONNABEL |

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 298

La composition du bureau est adoptée à l'unanimité.

BILAN DE L'ETABLISSEMENT ARKEMA

Un Diaporama (en annexe) est présenté par Monsieur Savard et Madame James, quelques précisions :

Partie présentation du site (Monsieur Savard)

Page 4 : Le polymère étant plus léger que les métaux, son utilisation permet d'économiser de l'énergie dans le secteur du transport.

Page 9 : L'atelier central comprend une équipe de pompiers active 24h/24.

Page 10 : Notre produit phare est le T111, le CVM (chlorure de vinyle) utilisé pour sa production provient des installations Kem One de Fos-sur-mer et de Lavéra.

VRC : valorisation des résidus chlorés.

Page 11 : Le T111 permet de fabriquer du Kynar qui est un matériau dont la demande est en forte augmentation, notamment du fait de son utilisation dans les batteries électriques.

Page 12 : L'ancienne chaufferie est en démantèlement depuis quelques semaines, y compris sa grande cheminée de plus de 60 mètres qui sera démontée bout par bout.

Partie sécurité (Madame James)

Page 16 : Sur le site de Saint-Auban des incidents sont recensés chaque année, avec ou sans arrêt. Entre 2018 et 2019 les accidents qui se produisaient sur le site étaient principalement des accidents de déplacements. Depuis 2020 cependant nous rencontrons beaucoup d'accidents de manutention et également des brûlures chimiques.

Le PAD (Prévention des accidents par le dialogue) permet de discuter de sécurité avec un opérateur sur la tâche qu'il est en train d'effectuer.

La société CIDECOS nous aide à analyser les accidents qui se sont produits. Nous travaillons avec eux depuis septembre et les analyses sont en cours.

Page 17 : Nous considérons que nous ne sommes pas assez exigeants sur le respect des procédures, nous allons faire en sorte qu'elles soient plus claires et mieux appliquées.

Concernant la formation nous avons affecté un poste au suivi les nouveaux arrivants.

Page 18 : La majorité des PSE concernent des fuites.

Page 19 : La nouvelle version de la convention de plateforme vient d'être signée.

Nous réalisons au minimum un exercice POI par équipe et par an dont un hors heures ouvrées.

Page 20 : Une fuite s'est produite sur l'évent d'un camion qui venait de charger de la soude, il n'y a eu aucun impact environnemental, tout a été rapidement confiné. L'incident a été causé par la mauvaise fermeture et le mauvais contrôle d'un capot.

Page 21 : Un incendie de toiture s'est produit au-dessus d'une salle en travaux suite à la prise en feu d'un big bag de déchets. Ce jour-là les ouvriers ont utilisé un chalumeau pour décoller des rouleaux de bitumes de leur emballage en carton, il s'agit d'une procédure courante. Suite à cette manipulation un carton a pris feu, celui-ci a rapidement été éteint et le carton a été placé dans un big bag de déchets. Nous pensons que l'incendie a repris plus tard dans le big bag lorsque les ouvriers étaient en pause déjeuné.

Monsieur Pourtain : Quel a été le classement de vos incidents en termes de fiche GP (Gravité Perception) ?

Madame James : Niveau 1 pour l'un et pour le second nous n'avons pas rempli de fiche GP mais il aurait été classé en niveau 1 également. Nous allons les remplir à l'avenir pour nos exercices POI afin de nous habituer à leur nouveau format.

Monsieur Pourtain : Nous allons prochainement faire le bilan des un an d'utilisation de la fiche. Plus vous l'utilisez mieux c'est.

Partie Environnement (Madame James)

Page 25 : Les niveaux d'émissions de COV sont stables, nos méthodes de comptage et de captation ont évolué notamment suite à notre dernière mise en demeure qui nous a contraint à brûler les COV par le VRC et ne plus les envoyer directement à l'atmosphère. Une visite de la DREAL viendra confirmer que nous avons bien atteint cet objectif.

Page 27 : La VLE va bientôt être modifiée concernant les rejets de solvants.

Nous disposons d'une barrière hydraulique qui permet de traiter la nappe au travers d'une cinquantaine de puits qui captent l'eau pour en extraire les solvants et les traiter au charbon actif notamment.

Page 29 : La zone TRI/PER a été complètement détruite mais nous retrouvons toujours du TRI et du PER dans le sol. Les travaux pour traiter la pollution en sous-sol ont démarré en fin d'année dernière

Page 32 : Nous ne brûlons plus de PCB depuis plusieurs années.

Monsieur Villard : Lorsqu'un incident se produit je souhaite en être averti rapidement afin de pouvoir informer correctement nos administrés.

Monsieur Savard : Nous avons le mauvais numéro dans notre liste de diffusion, cela a été rectifié, vous devriez dorénavant recevoir l'information par téléphone et par fax.

Monsieur Villard : Il serait bien que vous fassiez un bilan des maladies professionnelles dans vos présentations.

Madame Escoffier : Nous n'avons reçu aucune demande de dossier de maladie professionnelle sur l'année 2022.

Projets industriels (Monsieur Savard)

Page 39 : Un projet (le projet EVE) est en cours sur la zone 1.

Monsieur Bouissou : Alors que Total avait réalisé un investissement de 5 millions d'euros sur le site, aucun n'emploi n'a été créé à l'époque. Akema n'avait pas prévu de réindustrialiser la plateforme qui permet principalement une mutualisation des coûts.

Concernant le souhait de développer cette plateforme aujourd'hui, le problème est qu'elle est soumise à un risque d'inondation par crue centennale. Il va donc être difficile de réindustrialiser la plateforme puisque le risque inondation va entraver l'arrivée des entreprises par l'entrée Nord.

Monsieur Savard : Effectivement, ce n'est pas bloquant pour le projet EVE mais ça pourrait l'être pour faire entrer d'autres industriels sur la plateforme. Nous travaillons avec les services de l'état sur deux options de réfection de route qui pourraient permettre de régler le problème.

Monsieur Villard : Si nous ne procédons pas à la mise en conformité de cet espace il deviendrait alors problématique de créer des sites clé en main sur cette plateforme pour favoriser l'implantation des entreprises.

Nous participerons aux travaux à hauteur de 200 000€ mais le cout total estimé serait de 1 million d'euros, il faut que d'autres acteurs participent au financement.

Monsieur Schira : Un certain nombre de mesures environnementales sont prévues pour favoriser l'installation des entreprises. Concernant la partie nord nous avons deux options de travaux, l'une

d'elle est chiffrée à 600 000€ et l'autre à 1 000 000€. L'état est déterminé à agir et à débloquer des fonds.

BILAN DE L'ETABLISSEMENT KEM ONE

Un Diaporama (en annexe) est présenté par Madame Sourbelle. Quelques explications :

Page 4 : Notre PVC est un PVC de spécialité dit « souple ».

Page 6 : La certification Ecovadis porte sur la responsabilité sociétale et environnementale.

Page 9 : Le projet VISTA va nous permettre de passer de 75 000 tonnes de production à 100 000. Nous allons utiliser les meilleures techniques disponibles énoncées dans les BREFS pour réduire nos émissions. Le dossier a été déposé auprès de la DREAL qui nous a indiqué en retour qu'il ne sera pas nécessaire de faire une évaluation d'impact environnemental car le projet VISTA aura une empreinte nulle sur le terrain et l'environnement puisqu'il s'implante sur un emplacement qui était déjà exploité.

Page 11 : Nous souhaitons mettre tous les managers au cœur de la sécurité afin de diviser par deux les accidents du travail.

Page 13 : Nous allons mettre en place des outils afin que les managers puissent observer les agents lors de la réalisation de tâches afin qu'ils voient ce que les opérateurs ne voient plus par habitude.

Nous dotons tous les salariés de détecteurs individuels, aujourd'hui nous n'enregistrons aucun dépassement de la valeur d'exposition professionnelle.

Page 14 : Les exercices POI ont été réalisés avec Arkema.

Page 20 : Nous rejetons nos eaux chez Arkema, ce sont eux qui traitent ensuite nos rejets via leur station d'épuration.

En 2019 nous avons reçu une mise en demeure qui nous a permis de mieux maîtriser nos rejets. Aujourd'hui nous rejetons moins au caniveau.

Page 23 : Les deux inspections de 2021 ont été clôturées.

Monsieur Bouissou : Votre analyse sur les accidents ne prend pas en compte les conditions de travail et son organisation, nous sommes en difficulté sur les formations, l'espérance de vie est de 7 ans inférieure à la moyenne, les heures supplémentaires sont nombreuses. Vous ne parlez jamais des conditions de travail alors que nous sommes parfois à la limite du respect du code du travail. Cela influe pourtant sur les risques d'accidents du travail.

Monsieur Villard : Merci pour cette présentation et les investissements réalisés. Cependant ces investissements ne créent pas d'emplois, il serait bien qu'ils permettent d'offrir des emplois aux habitants du territoire.

Madame Sourbelle : Effectivement le projet VISTA ne permettra pas d'embaucher du personnel sur site, seulement des sous-traitants.

Madame Fouix : Pour information nous n'avons jamais eu à traiter de dossier de maladie professionnelle depuis 2012.

Monsieur Chabanon : Vous avez parlé du fait que Kem One était dans une démarche de réduction de l'amiante sur le site. Une fois enlevée quelle est la destination de cette amiante ?

Madame Sourbelle : Ce sont des entreprises de traitement spécialisées qui prennent en charge le transport et le traitement.

BILAN DE L'ETABLISSEMENT METEREGENERATION

Un Diaporama (en annexe) est présenté par Monsieur Recher et monsieur Drouard. Quelques explications :

Page 8 : UDT : Unité de désorption thermique.

Le traitement du gaz se fait par voie humide puis par charbon actif.

Page 11 : Une coque de pile broyée est restée sur le convoyeur et a enflammé la bande transporteuse.

Page 13 : Les eaux ont été évacuées pour être traitées hors du site.

Page 14 : Il y a deux rejets canalisés. Les mesures en continu réalisées en interne de même que les mesures semestrielles par un laboratoire agréé n'ont pas fait apparaître de dépassement pour le mercure.

Page 21 : Concernant le projet de de traitement des COVT, nous entrons maintenant dans la phase d'élaboration du cahier des charges et allons consulter les fournisseurs. Nous mettons en place une unité pilote de traitement par adsorption/désorption sur charbon actif.

Monsieur Villard : *Qu'en est-il des maladies professionnelles ? Il y avait eu de gros problèmes à ce sujet avant une vous repreniez le site. Notamment à cause du mercure.*

Monsieur Drouard : *Nous avons enregistré quelques petits accidents de travail mais rien en lien avec le mercure.*

Monsieur Rovida : *Nous avons déjà évoqué le problème du suivi du mercure chez vos employés.*

Monsieur Drouard : *Effectivement, nous avons depuis changé de médecin et mis en place un suivi par la médecine du travail d'échantillons provenant du site.*

ACTIONS ADMINISTRATIVES (DREAL)

M. Diaz (DREAL) présente un Diaporama (en annexe).

Page 3 : Des inspections programmées, inopinées ou circonstanciées sont réalisées. La fréquence de visite est au minimum une fois par an pour les établissements à risques.

Page 4 : Le pentachlorobenzène engendre un déclassement de la Durance d'un point de vue écologique.

Page 5 : Concernant la mise en demeure d'Arkema faisant suite à l'inspection du 6 mai 2022 nous sommes aujourd'hui proches du retour à la conformité sur les pieds de bac.

Page 6 : L'inspection du 22 juin 2021 est aujourd'hui soldée.

Page 9 : Les restriction fortes de la consommation d'eau ayant touché les exploitants n'a pas concerné méta régénération qui consomme peu d'eau dans son process et est donc exclu des dispositions de l'arrêté sécheresse.

Nous allons proposer des arrêtés afin de règlementer la consommation d'eau des sites sur la base des études d'optimisation.

Monsieur Villard : Je tiens à remercier la DREAL pour son travail.

INFORMATION DES POPULATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Gally explique que le travail de mise à jour du PPI va démarrer dans les prochains jours pour une finalisation envisageable en fin d'année. Il indique également qu'un exercice PPI est prévu et que les demandes des différents acteurs seront prises en compte dans l'élaboration des scénarios. Une campagne d'information sera mise en place conjointement à l'organisation de l'exercice.

Monsieur Villard : Je suis ravi de savoir que les 3 entreprises font des efforts concernant l'environnement.

Monsieur Schira : Il y a un partenariat fructueux entre l'état, les exploitants et l'ensemble des partenaires autour de la table. L'intérêt de ces réunions est de bien intégrer ces entreprises dans le territoire.

Les différents points de l'ordre du jour ayant été abordés, la réunion se termine à 12h15.

Le président de la CSS



René VILLARD

Maire de Château-Arnoux-Saint-Auban

ARKEMA

Commission de suivi de site (CSS)

Plateforme de Saint-Auban

Réunion du 11 janvier 2023

Mairie de Château-Arnoux-Saint-Auban

ETABLISSEMENT ARKEMA

MA

11/01/2023

Sommaire de la présentation

Présentation de la Société ARKEMA

Présentation du site et des productions

Principaux chiffres

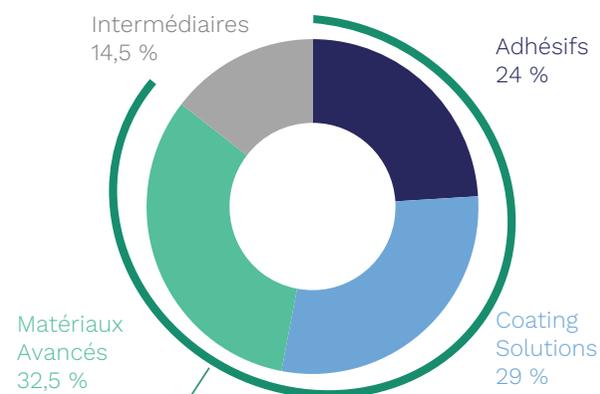
Sécurité

Résultats relatifs à l'Environnement

Projets industriels site Saint-Auban

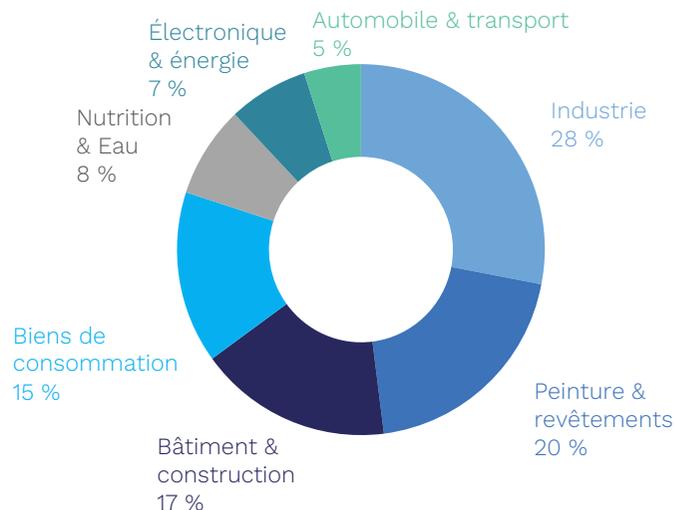
NOTRE VISION : DEVENIR UN LEADER MONDIAL DES MATÉRIAUX DE SPÉCIALITÉS

Des produits adaptés

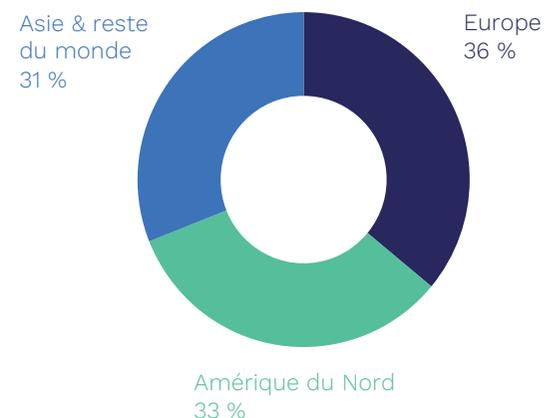


Matériaux de Spécialités **85,5 %** du CA 2021*

Pour les bons marchés



Avec une présence géographique équilibrée



9,5 Mds€
de chiffre d'affaires



20 200
salariés
dans le monde



Une présence dans
55 pays



141 sites
industriels



3 pôles R&D et d'innovation
dans nos grandes zones
géographiques

ARKEMA: Des segments d'activité AUX SYNERGIES FORTES



Adhésifs



Tendances clés

- **Accroissement de la population** et urbanisation
- **Efficacité énergétique** et **isolation**



BOSTIK

- **Allègement et remplacement** de l'assemblage mécanique



Matériaux avancés



- **Solution pour les énergies renouvelables** (éolien, solaire, batteries, etc.)
- **Allègement pour les transports** (réduire la consommation d'énergie et les émissions de CO₂)

- Accès à l'**eau potable**
- Matériaux thermoplastiques **recyclables** et **biosourcés**
- **Impression 3D**



Coating solutions



- Choisir des **solutions plus respectueuses de l'environnement** et à faibles émissions de COV (ex. base aqueuse, poudres, durcissement UV, etc.)

- Demande croissante en **revêtements de haute performance** (résistance accrue aux intempéries, séchage rapide, etc.)

AGIR Pour le climat et l'environnement en sécurité

CLIMAT



Plan Climat
Aligné sur l'accord de Paris, un engagement pour contenir le réchauffement climatique **nettement en dessous des 2 °C**

Objectif 2030



≤ 2 950 kt équivalent CO₂
Émissions absolues* de gaz à effet de serre (GES)

Résultats 2020



* Émissions absolues = émissions directes liées à la production + émissions indirectes liées à l'achat d'énergie

ENVIRONNEMENT



Réduire l'empreinte environnementale des activités du Groupe

Objectifs 2030



En intensité des émissions de composés organiques volatils (COV)



En intensité de la demande chimique en oxygène (DCO)



En intensité des achats nets d'énergie

Résultats 2020



SÉCURITÉ



Être parmi **les meilleurs du secteur**

Objectifs sécurité 2025



Objectif : Réduire le taux de fréquence des accidents



Objectif : Réduire le taux de fréquence des événements procédés

Résultats 2020



* Nombre d'accidents ou événements procédés par million d'heures travaillées

Des SOLUTIONS Pionnières et durables proposées à nos clients



→ 5 PLATEFORMES D'INNOVATION ET DE RECHERCHE POUR RÉPONDRE AUX ÉVOLUTIONS DU MARCHÉ ET AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX



Nouvelles énergies

Développer des matériaux pour le solaire, l'éolien et les batteries électriques



Gestion des ressources naturelles

Agir pour préserver les ressources naturelles (solutions biosourcées ou recyclables et gestion de l'eau)



Performance et isolation de l'habitat

Contribuer à diminuer la dépense énergétique des habitats



Allègement des matériaux

Matériaux avancés pour les composites et l'impression 3D



Électronique

Fournir des solutions pour mettre l'électronique à la portée de tous



Sommaire de la présentation



Présentation de la Société ARKEMA

Présentation du site et des productions

Principaux chiffres

Sécurité

Résultats relatifs à l'Environnement

Projets industriels site Saint-Auban

Effectifs ARKEMA sur l'usine de Saint-Auban

Effectif total usine Arkema 30 Novembre 2022: 223 personnes

➤ CDI Actifs (Contrat à Durée Indéterminée) : 223

- **Ouvriers – Employés : 55**
- **Techniciens – Agents de Maîtrise : 145**
- **Ingénieurs : 23**

➤ Alternants : 8

➤ CDD (Contrat à Durée Déterminée) : 3

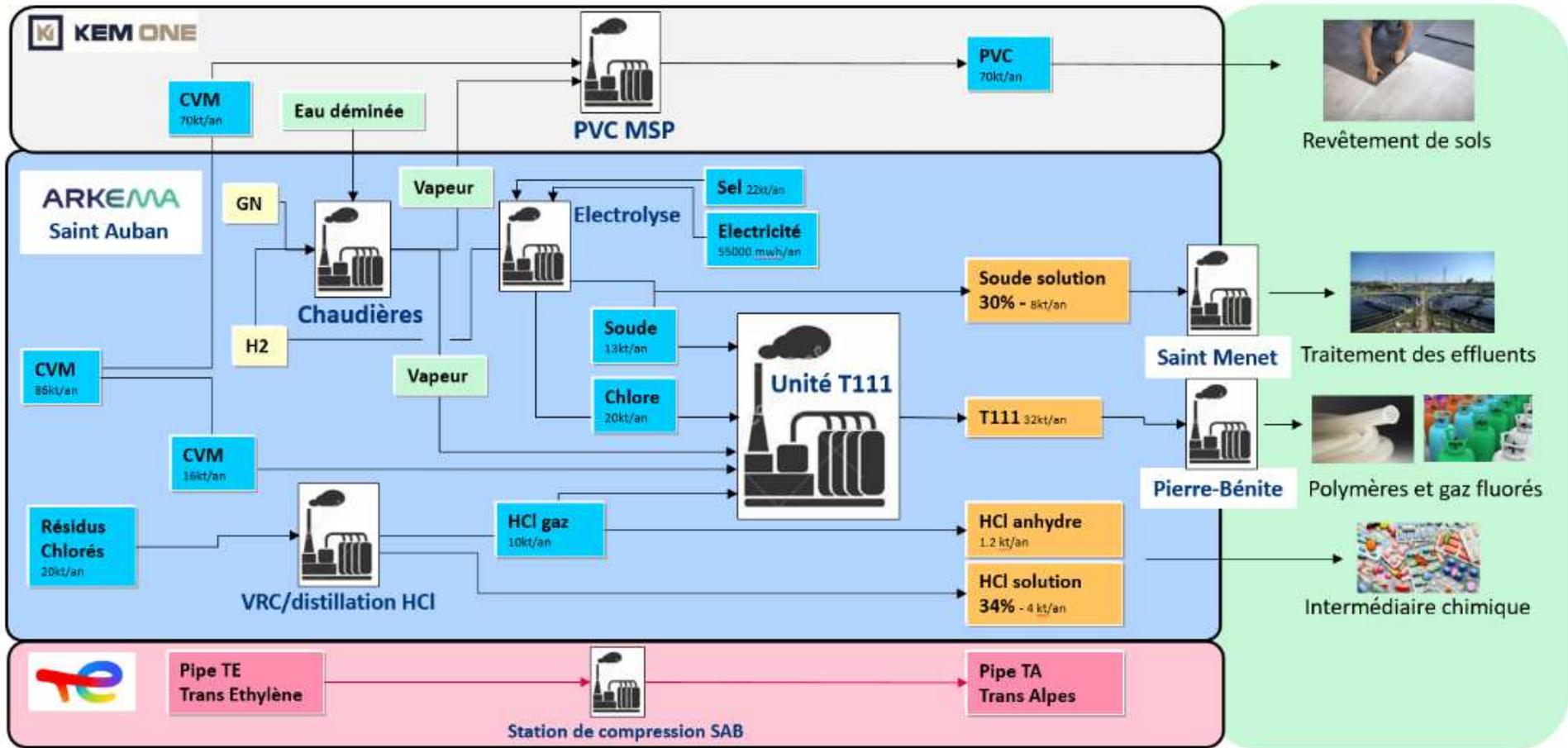
Organisation: les différents services



MICKAEL SAVARD
Dir. usine de SAINT-AUBAN



Nos activités



Le T111 de St Auban, intermédiaire du Kynar

Kynar®

Résine PVDF pour la fabrication de membranes ultra-filtrantes pour la production d'eau potable : stoppe les particules aussi petites que les bactéries et virus !



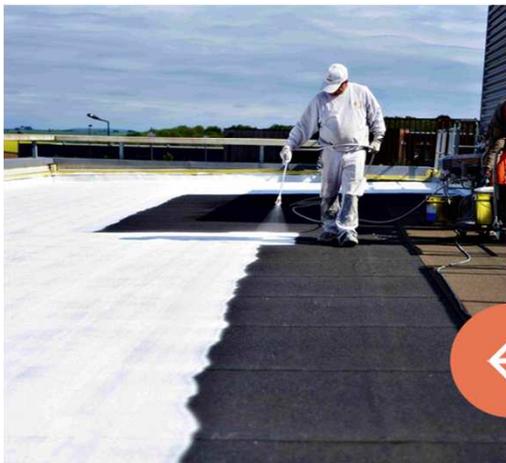
Kynar®

Résine PVDF pour améliorer puissance, autonomie et durabilité des batteries rechargeables des voitures, bus et camions électriques

DÉVELOPPER LES ÉNERGIES NOUVELLES ET LE STOCKAGE DE L'ÉNERGIE

Kynar Aquatec®

Résine PVDF pour protéger durablement les peintures extérieures et leur réflectivité, sur 20 ans = -15 % à -30 % de coût énergétique de la climatisation



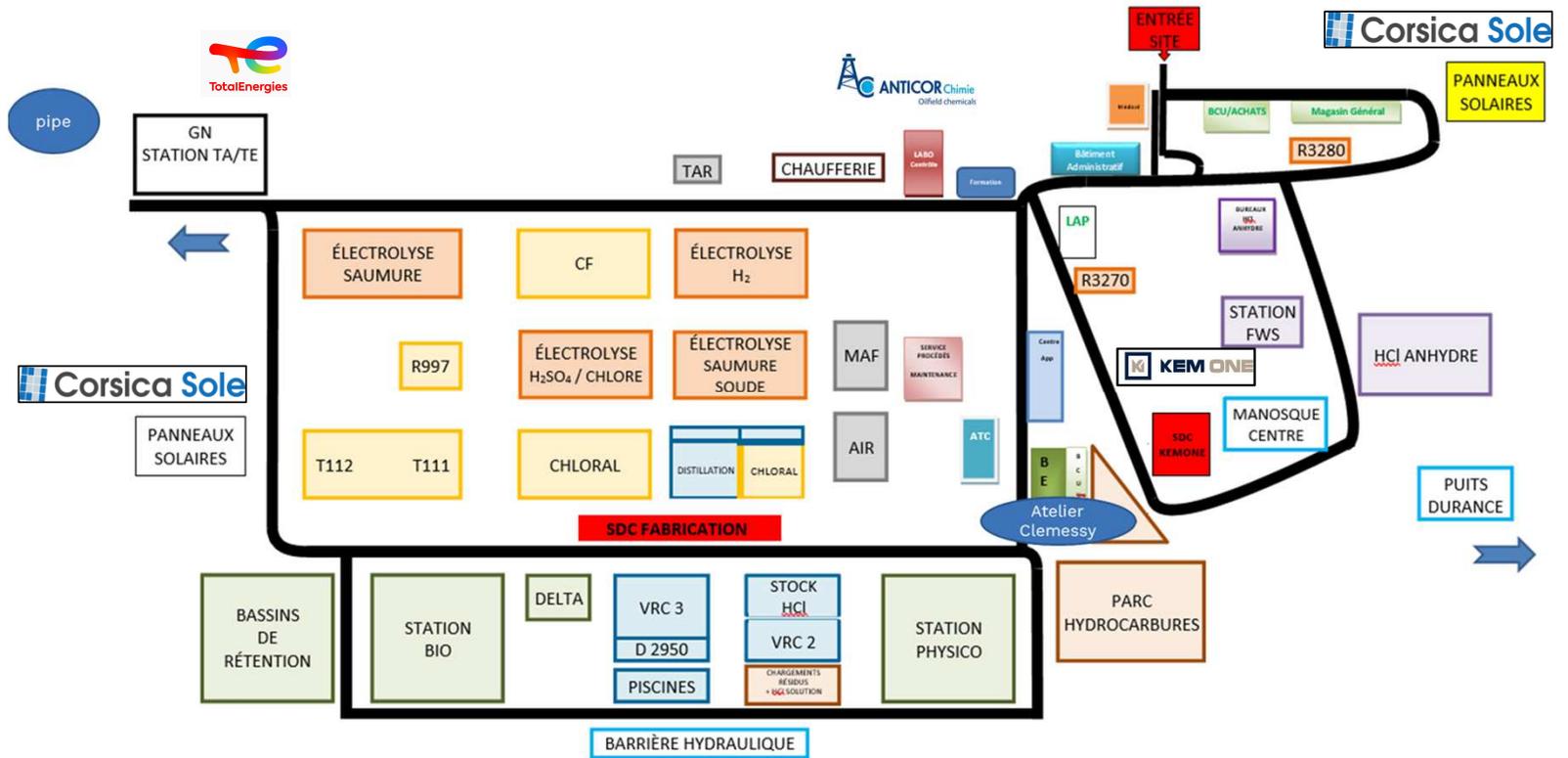
Kynar®

Film en fluoropolymère PVDF pour protéger la face arrière des panneaux solaires

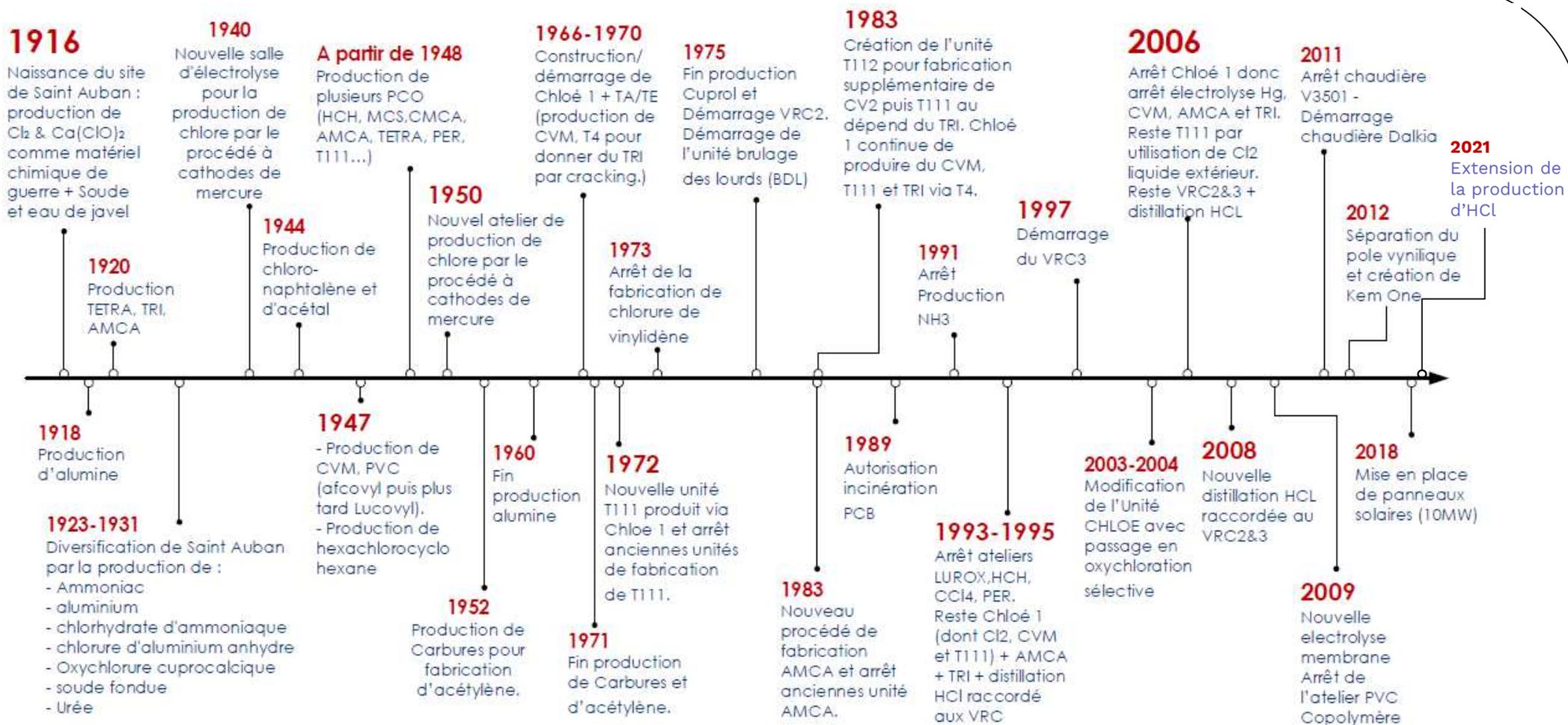


Usine de Saint-Auban

-  223 CDI
31 Femmes
192 Hommes
-  Solvant chloré
trichloroéthane (T11)
HCL anhydre
-  Pharmacie
Chimie fine
Pétrochimie
-  51 hectares
-  KemOne
Totalenergies
Corsica Sole
Anticor Chimie



Plus d'un siècle d'histoire industrielle...



Sommaire de la présentation

Présentation de la Société ARKEMA

Présentation du site et des productions

Principaux chiffres

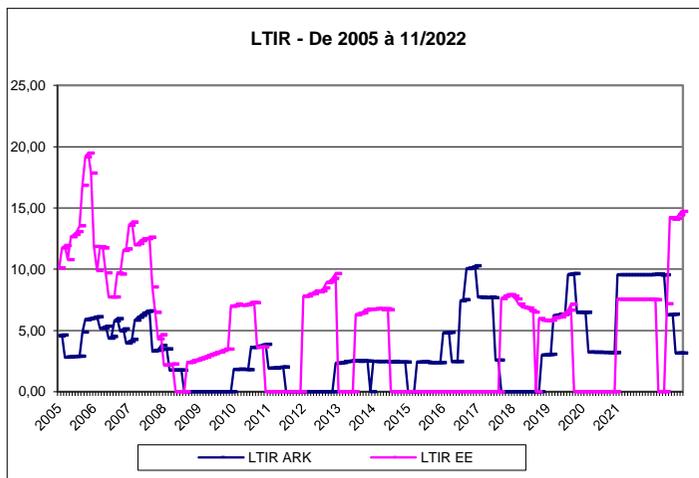
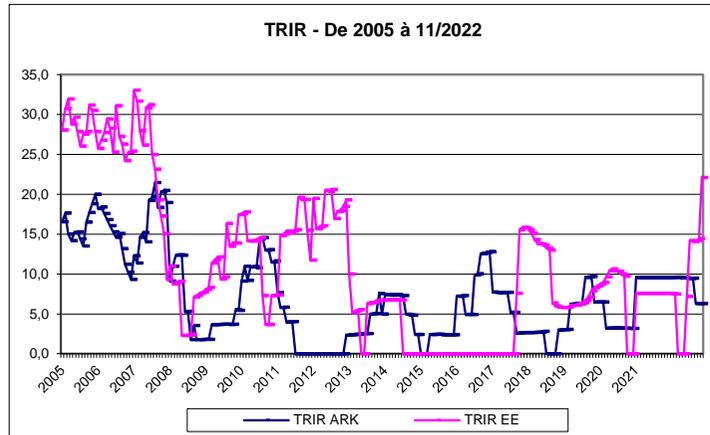
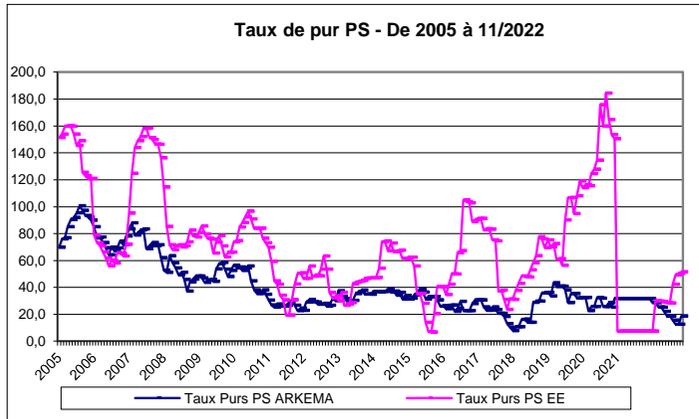
Sécurité

Résultats relatifs à l'Environnement

Projets industriels site Saint-Auban



Résultats sécurité : 2005 - décembre 2022 (ARKEMA - EE)



Arkema :

2019 : 2 AAA en 2019 : déplacement. 1 ASA pour blessure au doigt avec un marteau
 2020 : 1 AAA : brulure chimique
 2021 : 2 AAA : déplacement et blessure au dos (manœuvre vanne)
 2022 : 1 ASA : brulure chimique

EE :

2021 : 1 AAA : fracture au doigt
 2022 : 2 AAA : fracture au doigt et écrasement d'un doigt – 1 ASA : blessure au doigt

Typologie 2019-2022: brulure chimique / manutention / déplacement

- CODIR Sécurité trimestriel (COSEC) destiné à l'analyse qualitative de nos actions HSE
- Poursuite des démarches sur le terrain avec la Prévention des Accidents par le Dialogue (PAD)
- Action/audit en cours avec la société CIDECOS
- Plan d'actions sécurité depuis été 2022 après journée d'échange avec tout le personnel

Plan d'actions Sécurité : trois axes

EXIGENCES ET RIGUEUR

- Des temps dédiés sécurité
- Présence terrain du management opérationnel
- Renouvellement management intermédiaire
- Analyse systématique AAA, ASA, PS, PSIF, near-miss
- Elévation niveau d'exigence sur travaux en hauteur
- Rappel processus sanction et mise en place sanction

EPI

- GT EPI (HSE/FAB/ST/BCU/CSSCT)
 - Préciser les EPI adaptés à une liste de tâches précises
 - Définir le type d'EPI à porter en fonction du risque
 - Savoir choisir son EPI : forme des masques étanches par exemple
 - Revoir les règles de remplacement et de contrôle
 - Savoir porter et retirer ses EPI (Tutos/procédures)
- Audits terrain pour valider l'application

FORMATION

- Autorisation de Travail : Analyse de risque/ Permis
- Superviseur de chantier junior : Prévoir formation cabinet extérieur - Accompagnement par le CDS
- Création module HSE dans chaque PIF / recyclage / refresh
- Accueil sécurité : recycler tout le personnel Arkema et EE par une version allégée du module

Sécurité des procédés

Suivi des Process Safety Events (PSE) selon classification ARKEMA:

Dangerosité de la substance (classification phrases H)

Quantité de produit hors procédé

=> classement : majeur – mineur – enregistrement uniquement

En 2022 : 3 évènements majeurs – 7 évènements mineurs

Révision de nos analyses de risques

Sécurité industrielle : procédés couvrant toutes les installations du site

Environnement : selon la nouvelle directive groupe et couvrant toutes les activités ainsi que les situations dégradées

Sureté : selon la directive groupe + inspection par services de l'Etat (posture Vigipirate)

Révision de nos Etudes de Dangers

Notices de réexamen rédigées et révision des EDD réalisées en 2022

Plan d'Opération Interne : POI

→ POI plateforme établi en août 2020 : Arkema Kem One

Arkema conserve la fonction de Direction des Opérations Internes (DOI)

Kem One est participant au PC Ex

Equipes d'astreinte à la semaine

Réalisation de 5 exercices site par an

Arkema s'est déclaré autonome pour les interventions sur site

Convention plateforme : signature début 2017

→ Exercices POI 2022

22 février 2022 : Feu de stockage PVC zone Kem One

21 avril 2022 : Feu de cuvette enflammée suite à fuite sur le bac R8106 (résidus chlorés)

23 juin 2022 : Fuite de T111 sur un wagon côté phase liquide

13 octobre 2022: Fuite enflammée d'éthylène sur le S 5502B

22 novembre 2022 : Fuite d'HCl dans le bâtiment de remplissage des sphères, le rideau d'eau ne fonctionne pas, 1 opérateur est intoxiqué

Plan d'Opération Interne : POI

→ POI 7 juin 2022 : accident soude

Epandage de 300 litres de soude sur 600 mètres de la route communale en direction de Château Arnoux :

- Fuite d'un trou d'homme d'un camion-citerne chargé sur site
- Jeu sur la charnière du dôme et absence de contrôle par le chauffeur et l'opérateur Arkema

Capot



Jeu sur étrier



- Actions :
 - révision du mode opératoire
 - sensibilisation du personnel
 - informations au transporteur du jeu sur la charnière
 - rappel sur les obligations du chauffeur (contrôle du positionnement du dôme)
- Indice "matières dangereuses relâchées" évalué au niveau 1
- **Aucun dommage ni humain, ni environnemental, ni matériel**

Plan d'Opération Interne : POI

→ POI 16 novembre 2022 : incendie toiture

Incendie sur la toiture de la salle des machines à 12h05

- Travaux de pose de couches de finition de revêtement bitumineux
- Utilisation d'un chalumeau propane
- Présence d'un big-bag de déchets
- Rouleau en carton enflammé lors de la dépose du revêtement



| Action | Délai |
|--|--------------------------|
| Ne plus utiliser de rouleau en carton : action déjà mise en place pour la poursuite du chantier – des recherches sont en cours pour utiliser un autre matériau | Immédiat |
| Contrôler les points chauffés à chaque halte du chantier par des caméras thermiques : la société SECTI s'est approvisionnée en caméras thermiques, la procédure de contrôle est en cours de rédaction | A la reprise du chantier |
| Eloigner les zones de stockage de produits inflammables et de déchets des zones de travail avec points chauds | Immédiat |
| Rester vigilant sur la vitesse du vent et des risques d'envolement de rouleau carton (si encore utilisé sur certains chantiers) | Immédiat |
| Mettre en place un seau d'eau ou un pulvérisateur à eau à disposition sur le toit afin d'éteindre correctement un rouleau cartonné qui aurait pris feu | Immédiat |
| Mis en place sur ce chantier depuis l'évènement : deux contrôles à la caméra thermique par les pompiers du site en fin de période de travail : 11h45 et 15h45 en présence des intervenants de la société SECTI | Immédiat |
| Modification de notre procédure interne en intégrant un contrôle de la zone du chantier durant les 30 premières minutes suivant la fin de travaux générant des points chauds | Immédiat |

- **Aucun dommage ni humain, ni environnemental**
- **40m² de toiture endommagés**

Plan particulier d'Intervention : PPI

→ PPI approuvé par la Préfecture au 1 juin 2016

Exercice réalisé le 4 décembre 2018

Plan de Prévention des Risques Technologiques : PPRT

→ 15 mars 2017 : approbation du PPRT (AP 2017-074-003) avec au préalable signature de la convention HSE de plateforme.

Usine acceptable pour son environnement avec mesures complémentaires prescrites par AP du 11 avril 2012 pour un total de 350 k€.

Présence d'une habitation dans la zone rouge de la carte d'aléas

- Délaissement de cette habitation située sur la commune de l'Escale
 - Relogement de la famille début 2020
 - Travaux de déconstruction en mars/avril 2020 avec retour à l'état du milieu naturel
 - Coût à partager Etat/Collectivité/Arkema : 230 k€
 - Travaux de confinement des 9 habitations situées en zone bleue, plaine de l'Escale : prévu en 2023
- 18 novembre 2020 : l'AP n° 2020-323-001 prescrit la mise en place de mesures de maîtrise des risques en remplacement de celles prescrites par l'AP n°2015-281-008:
- Travaux en octobre 2020 sur l'atelier HCL anhydre. Coût du projet : 2,750 k€

Sommaire de la présentation

Présentation de la Société ARKEMA

Présentation du site et des productions

Principaux chiffres

Sécurité

Résultats relatifs à l'Environnement

Projets industriels site Saint-Auban



Evolution rejets usine 2012 – 2021 : COV (t/an)

Respect du seuil de 29T/an prescrit par l'arrêté préfectoral n° 06-1627 du 11/7/2006

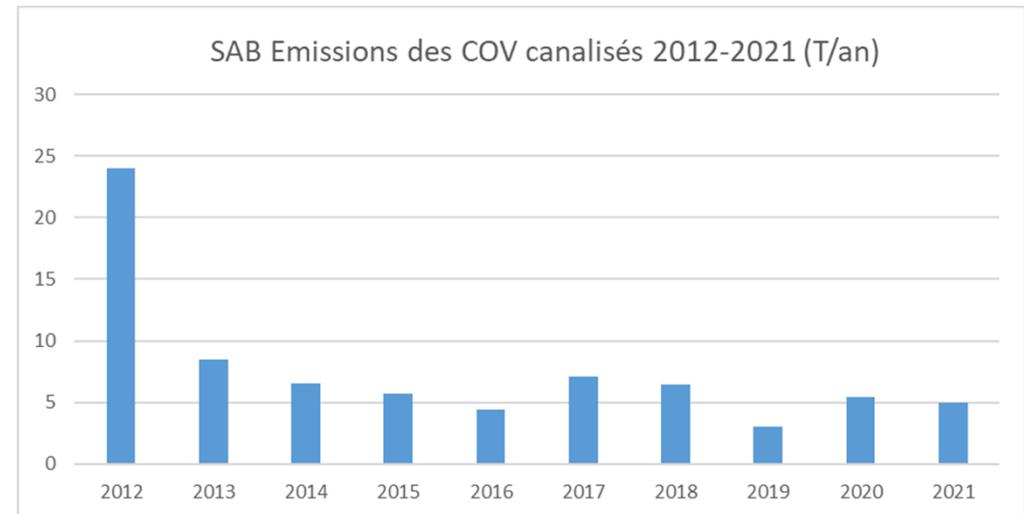
- Courant 2022 : à noter un arrêt durant 2 j pour travaux sur le four en octobre ayant entraîné un dépassement de la quantité seuil moyennée par mois.

- 2021 : émission expliquée par différents arrêts du VRC : travaux de mise en place de la collecte des événements COV, essais de mesures de température, interventions de maintenance.

- 2020 : émission expliquée par le redémarrage des unités suite au grand arrêt d'octobre.

- 2019 : émission minimale enregistrée.

- 2018 : indisponibilité du VRC du 16 au 21 janvier et la réparation d'une conduite d'évent le 12 janvier.



Rappel : 2017 : fonctionnement à plein régime/démarrage des unités avec présence d'eau dans la conduite d'évents liés à des entraînements vésiculaires rendant indisponible la reprise vers le VRC en octobre/ indisponibilité du VRC3 en novembre.

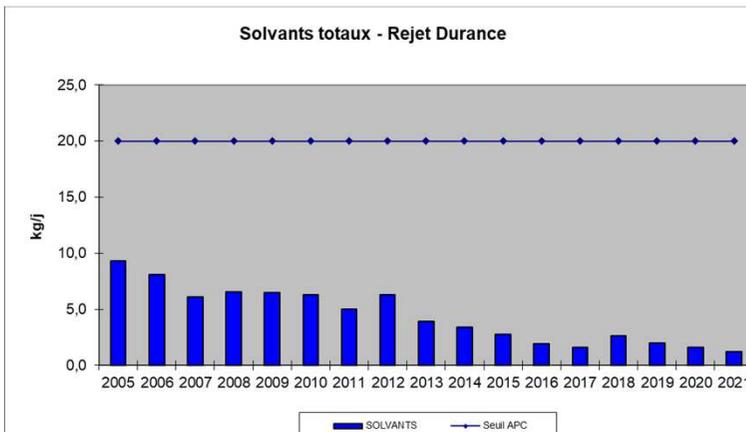
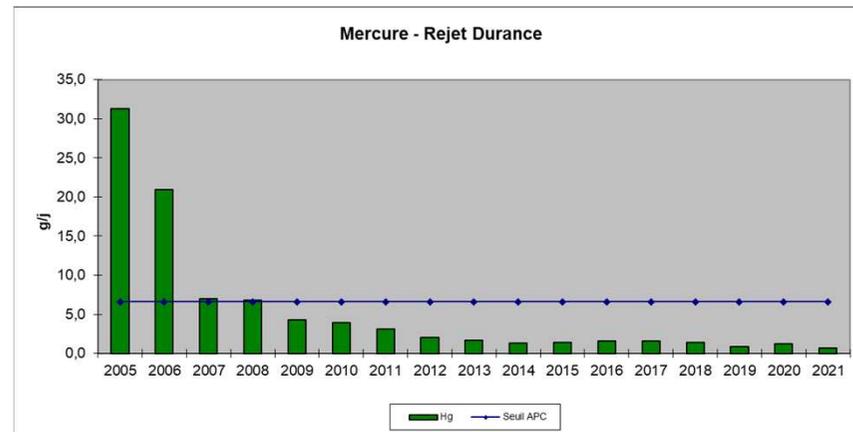
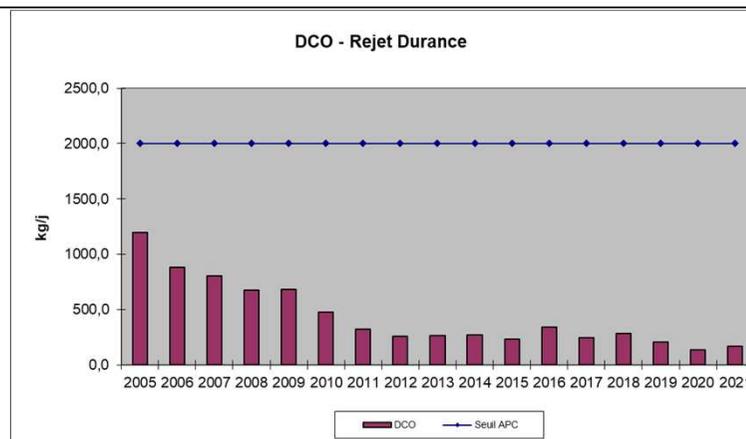
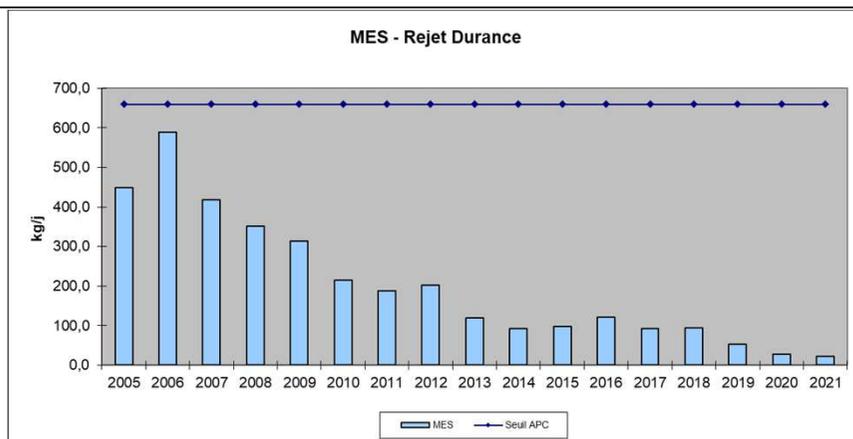
Evolution rejets usine : émissions atmosphériques

Inspection DREAL sur le thème « Air » le 12 novembre 2020 :

- Mise en demeure relative aux émissions atmosphériques (H 351 Halogénés) :
 - Mise en place d'un système de captation des événements de CV2 et T112 avec collecte vers le VRC3
 - En fonctionnement depuis fin 2021
 - Système validé par la DREAL lors d'une inspection de contrôle le 24 février 2022

- Arrêté préfectoral Complémentaire relatif aux émissions atmosphériques en T111 :
 - Mise en place d'un système de captation des événements de T111 avec collecte vers le VRC3
 - En fonctionnement depuis fin septembre 2022

Evolution rejets usine 2005 – 2021 : REJET DURANCE



Optimisation de la station de traitement des eaux mercurielles et de la gestion de la barrière hydraulique dédiée

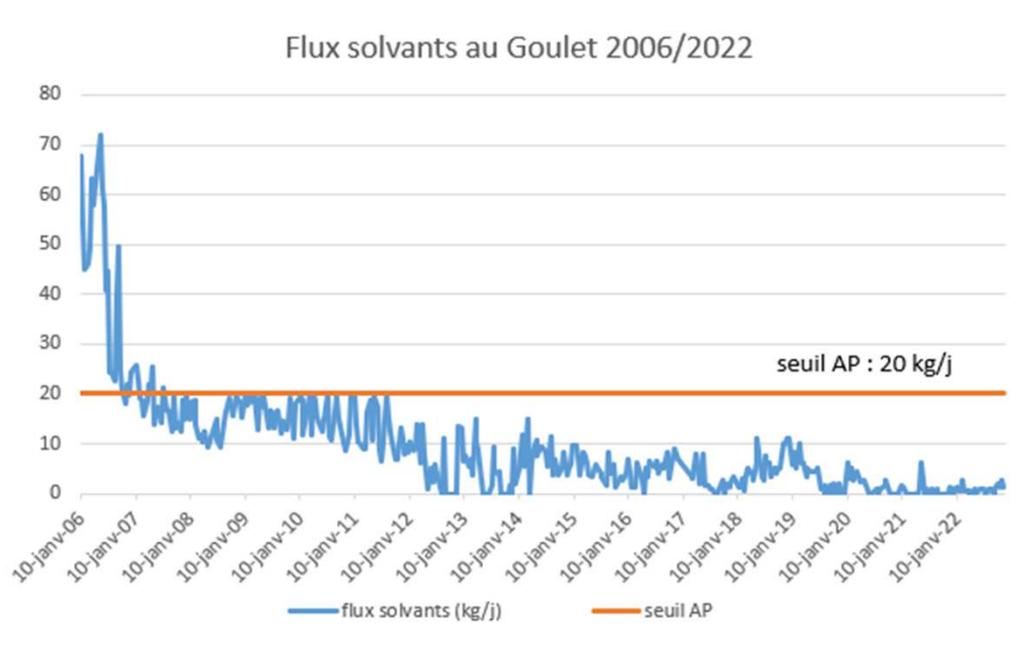
Mise en service de charbons actifs en complément du traitement des eaux de nappe depuis décembre 2020 + maintien du GT Solvants (Ancrage Culture ENV, suivi des ateliers, suivi des 40 puits de la barrière hydraulique, ...)

Evolution Flux de solvants au Goulet (de 2006 à novembre 2022)

- **Arrêté Préfectoral du 6 novembre 2000 :**

- flux en solvants au Goulet inférieur à 20 kg/j
- 2 mesures par mois

→ Confirmation sur respect de l'AP avec des flux faibles en solvants chlorés au Goulet grâce à la gestion des émissions au "Rejet Durance" et au suivi de la barrière hydraulique.



Maitrise des Solvants chlorés. Phase de Remédiation

8 février 2022 : parution de l'arrêté préfectoral complémentaire n° 2022-039-007 relatif à la réhabilitation des ateliers de production de Trichloroéthylène et de Tétrachloroéthylène suite à la remise à l'administration du mémoire de cessation d'activité en février 2015.

--> études et chantier en cours depuis mi 2022.

Maitrise des rejets en Mercure

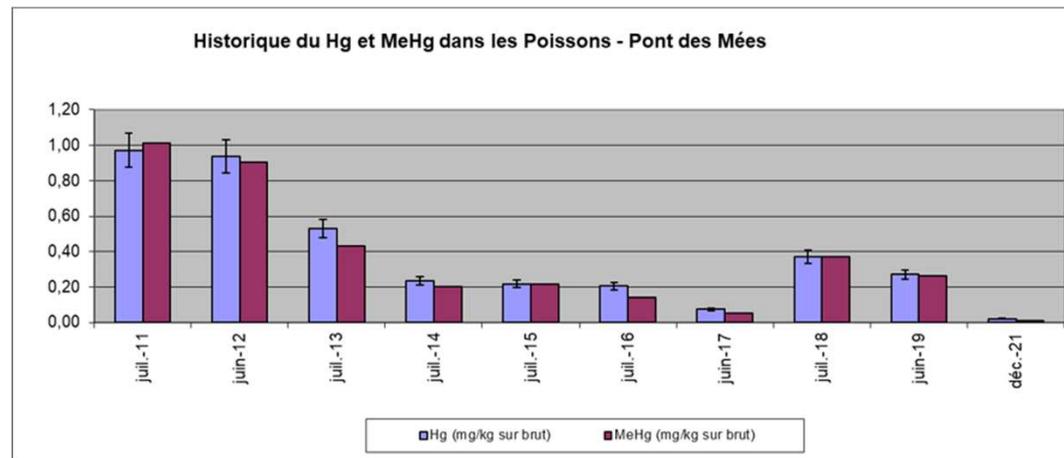
Actions associées :

- Optimisation de la barrière hydraulique « mercure » en service.
- Lancement du projet d'industrialisation de la station de traitement des puits de la zone de l'ancienne électrolyse.
- Traitement sur charbon actif du puits S2P impacté en mercure situé au sud terril.
- Maîtrise du pH des effluents en entrée station pour réduire le Hg dans le rejet Durance
- Couverture zone électrolyse pour limiter les émissions atmosphériques (<10 ng/m³)
- Elaboration du plan de conception des travaux de réhabilitation de la zone de l'ancienne Electrolyse mercure en cours suite à la remise à l'administration du mémoire de cessation d'activité en avril 2014 et à l'inspection DREAL sur le thème "sites et sols pollués" du 4 mars 2022.

Maitrise des rejets en Mercure

Résultats des campagnes de pêche (Mercure : Hg. Méthyl mercure : MeHg)

→ Confirmation de teneurs très faibles (< 0,4 mg/kg) depuis 2013



Suite à la tendance globale des résultats, pas de campagne de pêche en 2020 ni en 2022.
La campagne 2023 portera sur les 5 stations en Durance.

Maitrise des rejets en PCB

Contexte réglementaire :

PCB dans le Rhône → demande DREAL d'analyses des PCB de type dioxines lors des campagnes de pêche.

APC 2010-1546, le flux annuel de PCB dans les eaux industrielles du site inférieur à 200 g/an à partir de 2011.

Arrêté de non-consommation du poisson dans la Durance en aval site jusqu'au pont Mirabeau

Actions et résultats obtenus :

En 2010 mise en place d'un traitement sur charbon actif spécifique

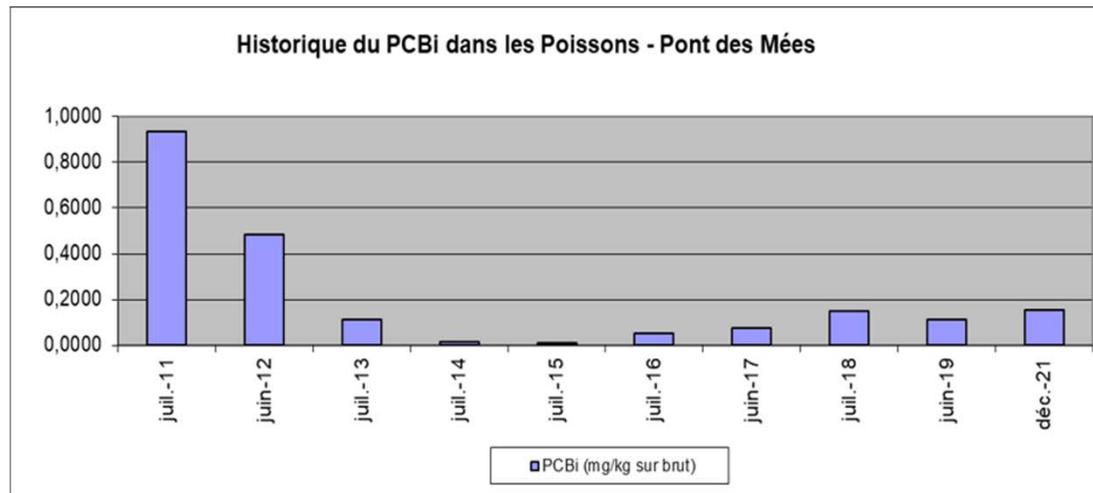
Seuils respectés depuis 2012 avec des mesures au niveau du seuil de détection depuis 2015.

- Total PCB annuel 2019 : 96 g
- Total PCB annuel 2020 : 72 g
- Total PCB annuel 2021 : 130 g
- Total PCB à fin novembre 2022 : 68 g

Maitrise des rejets en PCB

Résultats des campagnes de pêche (PCBi)

→ Confirmation de teneurs très faibles (< 0,2 mg/kg) depuis 2013



Suite à la confirmation des valeurs basses, pas de campagne de pêche en 2020 ni en 2022.
La campagne 2023 portera sur les 5 stations en Durance.

Sommaire de la présentation

Présentation de la Société ARKEMA

Présentation du site et des productions

Principaux chiffres

Sécurité

Résultats relatifs à l'Environnement

Projets industriels site Saint-Auban



Projets Industriels site Saint-Auban

Investissements :

2021 : 7,5 M€

2022 : 7 M€

2023 : Prévisionnel à 10 M€ dont:

- 5 M€ arrêt triennal de Sept/Oct.
- 2 M€ de projet d'investissement réalisés pendant l'arrêt

Chaque année, entre 700 K€ et 1 M€ en investissement Hygiène Sécurité Environnement

ARKEMA

Réindustrialisation
de la Plateforme de
Saint-Auban

ARKEMA

Une acceptabilité locale liée à l'histoire

Un siècle d'histoire:

Construite pendant la guerre de 1914 pour produire du chlore à la demande de la défense nationale, l'usine de Saint-Auban a vécu de nombreuses reconversions:

Démarrée par la société des produits chimiques d'Alais et de la Camargue, l'usine a successivement intégré les sociétés:

- Péchiney
- Péchiney Saint-Gobain,
- Rhône Poulenc,
- Elf Atochem
- Atofina
- Arkema
- Puis Arkema + Kem One



Stratégie: de l'audit à la commercialisation

Une stratégie de réindustrialisation s'appuyant sur 5 axes principaux :

- Positionner le site au cœur du dispositif Territoire d' **Industrie Val de Durance**
- Dresser un état des lieux foncier et immobilier ainsi que les services supports mobilisables: **20 Ha disponibles** et des services/utilities mutualisables.
- L'intégration de la plateforme dans le cadre du dispositif OIR (**Opérations d'Intérêt Régional**) « Industrie du Futur »,
- « **Site clés en main** » permettant des délais d'instruction court (3 mois pour un permis de construire, 9 mois pour les études environnementales)
- Volonté de basculer vers la réglementation « **décret plateforme** »

Zones d'accueil potentielles



Des acteurs présents :



- **KEM ONE** en charge de l'activité vinylique de l'usine de Saint-Auban.



- **TOTAL ENERGIES** propriétaire de la station et des pipes d'Ethylène



- **CORSICA SOLE** exploite un champ de panneaux photovoltaïques



- **META-REGENERATION** : recyclage et traitement des déchets mercuriels



- **ANTICOR CHIMIE** : Développement d'additif pour le traitement des pétroles

Et à venir:



- **CORSICA SOLE** : installation de batteries



- **EXTRACTHIV** : recyclage bas carbone de déchets industriels en fibres carbone



- **EVE** : unité de méthanisation – production de biométhane

Glossaire

AP/APC : Arrêté préfectoral/Arrêté Préfectoral Complémentaire

CGO : Conditions Générales Opérationnelles

CODIR : Comité de Direction

COV : Composés Organiques Volatils

DCO : Demande Chimique en Oxygène

ERP : Etablissement Recevant du Public

GES : Gaz à effet de serre

IGP : Inspections Générales Planifiées

LTIR : *Lost Time Incident Rate* : fréquence des accidents avec arrêt

MeHg : Méthyl Mercure

MES : Matières En Suspension

MSP : Microsuspension

PAO : Prévention des Accidents par l'Observation

PCB/PCBi : Polychlorobiphényles/ PCB indicateurs

POI : Plan d'Opération Interne

PPI : Plan Particulier d'Intervention

PPRT : Plan de Prévention des Risques Technologiques

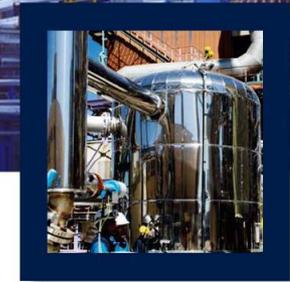
PS : Premier Soins

R&D : Recherche et Développement

TRIR : *Total Recordable Injury Rate* : fréquence des accidents sans arrêt



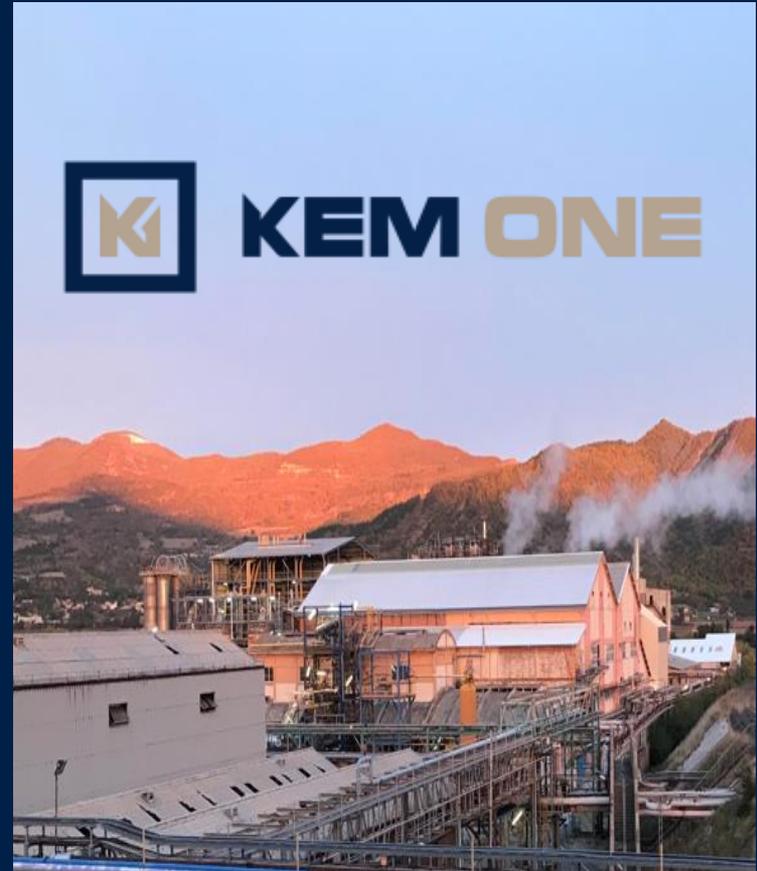
KEM ONE



Saint-Auban

Commission SUIVI SITE 2023

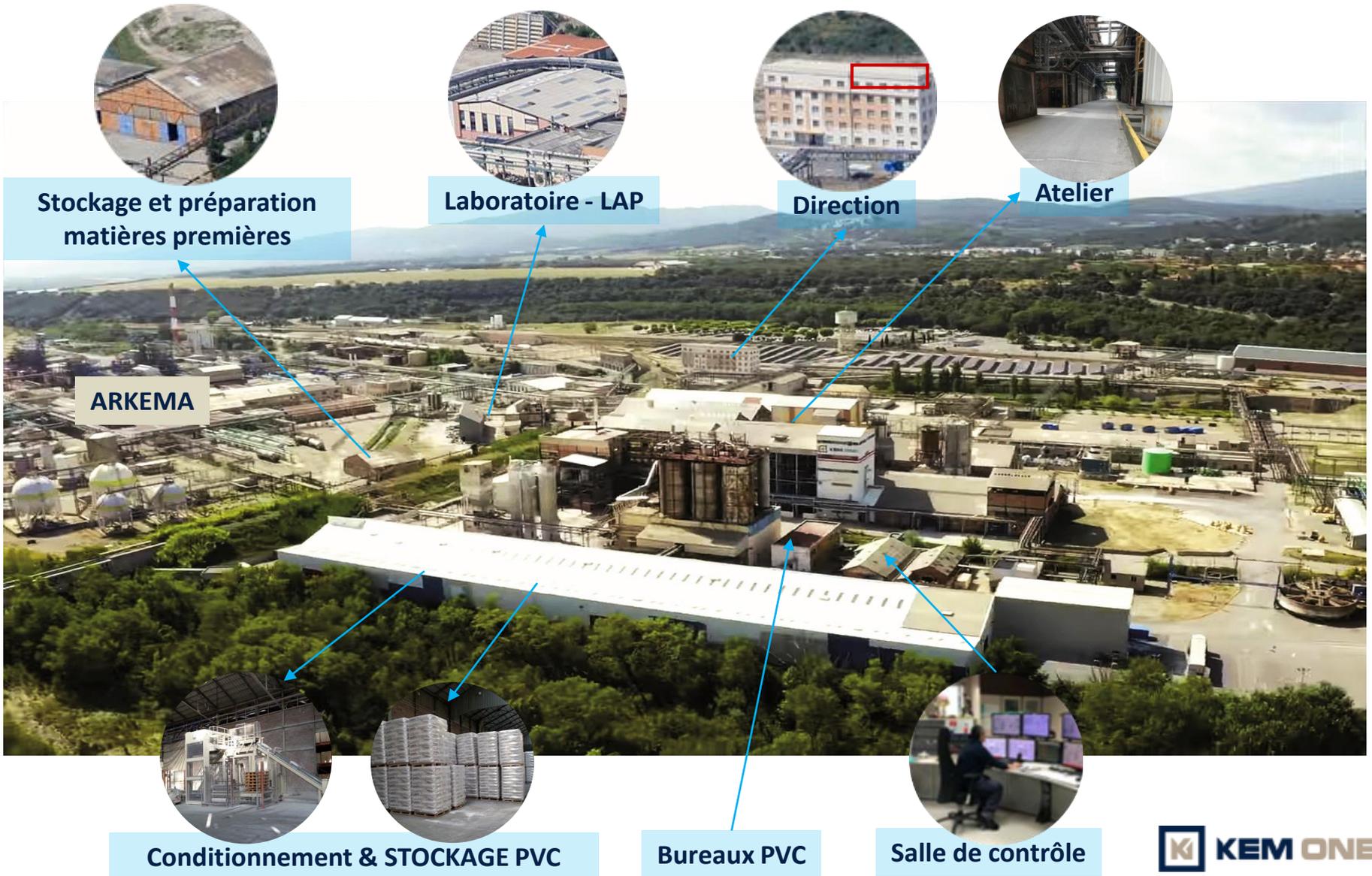
KEM ONE SAINT-AUBAN



1

Présentation Générale

Une implantation au cœur d'une plate-forme



Quelques chiffres

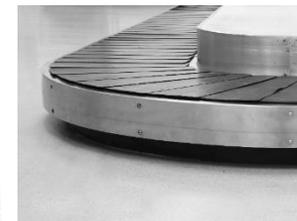
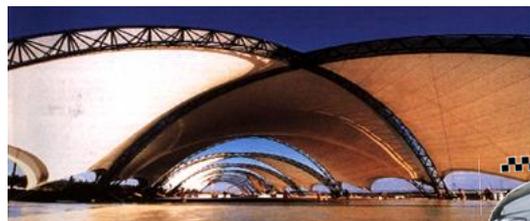
80 Salariés + 50 sous-traitants

70 kTo de PVC par an

~ **100 M€** Chiffre d'Affaires



6 grades de PVC pour ≠ applications : bâtiment (revêtement de sol ou mural, textile composite, mastic, peinture), automobile (mastic et sellerie), loisir (jouet, piscine...), cuir artificiel, bâche, bande de transport, gant, joint de capsule alimentaire...



KEM ONE SAINT-AUBAN



2

Nos engagements QSE

Systemes de management QHSE

Les certifications



Un Systeme de Management Integre reconnu:

- Certification **Santé et Sécurité** ISO 45001
- Certification **Environnement** ISO 14001
- Certification **Qualité** ISO 9001
- Certification **Energie** ISO 50001
- Certification **Responsible Care**
- Certification **Ecovadis 2022 GOLD**
- Conformité réglementaire SGS **Seveso (Seuil Bas)**

Raison d'être

Offrir des produits essentiels et durables
issus de la chimie du sel
en préservant chaque jour un peu
plus les ressources et le climat



Politique site QHSEE



Politique Site de Saint-Auban

Hygiène - Sécurité - Santé - Environnement - Energie - Qualité



L'établissement KEM ONE de Saint-Auban a pour activité la fabrication de PVC micro-suspension.

Notre objectif est d'être pour nos clients actuels et futurs, plus qu'un fournisseur, un partenaire de référence irréprochable sur le plan de la qualité de nos produits et reconnu pour notre fiabilité industrielle et logistique.

Notre politique s'appuie sur la conformité aux exigences légales, aux directives et stratégies KEM ONE et celles émanant de nos parties intéressées.

Nos actions collectives et individuelles, nos comportements exemplaires, sont des facteurs de succès gage de pérennité de nos activités.

Le maintien et le développement durable de nos activités reposent sur 6 piliers

6 Piliers

| | |
|--|---|
| <p><input checked="" type="checkbox"/> SECURITE / SANTE</p> <ul style="list-style-type: none"> Assurer la sécurité et préserver la santé de notre personnel et de nos intervenants extérieurs. Développer et ancrer une culture sécurité forte, au plus près du terrain, en agissant sur nos installations, nos règles, notre comportement individuel et collectif, pour se donner les conditions du « zéro accident ». | <p><input checked="" type="checkbox"/> ENGAGEMENT des HOMMES</p> <ul style="list-style-type: none"> Opérer nos activités avec professionnalisme et rigueur en ayant pour objectif d'être simple et efficace, et de promouvoir l'autonomie et la responsabilité. Développer le potentiel et les compétences de chacun par une formation adaptée. |
| <p><input checked="" type="checkbox"/> SECURITE des PROCÉDES / SURETE</p> <ul style="list-style-type: none"> Maîtriser les risques technologiques et se préparer efficacement aux situations d'urgence. Garantir la sûreté des personnes et des biens, en collaboration avec les pouvoirs publics. | <p><input checked="" type="checkbox"/> SATISFACTION CLIENTS / INNOVATION</p> <ul style="list-style-type: none"> Ancrer la culture clients dans nos organisations en faisant de l'écoute et de la satisfaction Clients une priorité et un engagement collectif. Accroître la satisfaction de nos clients en améliorant la qualité de nos produits et services, et promouvoir l'innovation pour répondre aux futures attentes. |
| <p><input checked="" type="checkbox"/> ENVIRONNEMENT / ENERGIE</p> <ul style="list-style-type: none"> Réduire notre impact et protéger l'environnement en cohérence avec le concept de Responsabilité Sociétale des Entreprises. Rechercher en permanence l'amélioration de notre performance énergétique. | <p><input checked="" type="checkbox"/> COMPETITIVITE / FIABILITE</p> <ul style="list-style-type: none"> Assurer un haut niveau de fiabilité de notre outil de production et viser l'Excellence Opérationnelle. Rechercher l'efficacité économique dans nos actions et nos projets pour ainsi améliorer nos performances économiques. |

Notre devise « La fabrication du PVC pour passion, le service client pour engagement »

Notre Objectif « Assurer un développement durable et solide pour le site de Saint-Auban »



Philippe DEBIN

Directeur KEM ONE Saint-Auban



KEM ONE SAINT-AUBAN



Vision Saint-Auban

Perpétuer Valoriser Créer

3

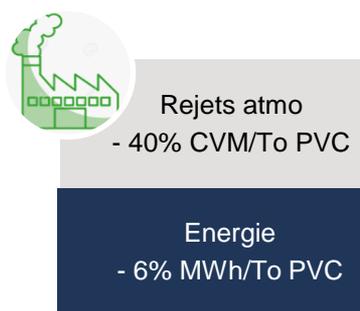
PROJET ViSta

Le projet ViSta – Vision Saint Auban

Vision Saint Auban

Projet d'extension de capacité de l'atelier MSP de Saint-Auban associé à une mise en conformité vis-à-vis des exigences réglementaires au titre de la BREF WGC.

- **Projet consolidant le site de Saint-Auban :**
 - en se préparant aux évolutions règlementaires à venir sur les émissions (BREFs),
 - en construisant un projet structurant qui permettra de franchir des gaps de compétitivité,
 - en développant le Business, en ligne avec les orientations stratégiques de la ligne Produits.



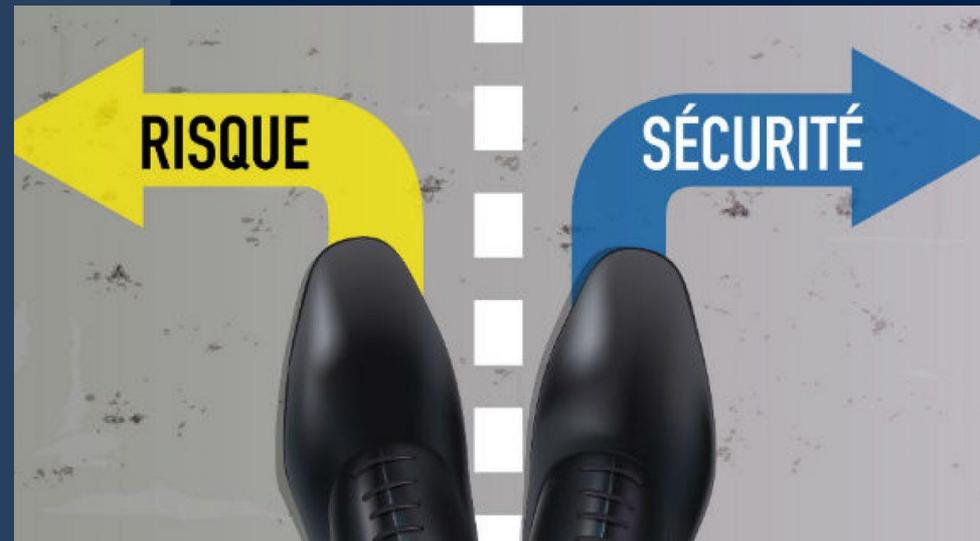
ViSTA

Vision Saint-Auban

Perpétuer Valoriser Créer

The logo features the word 'ViSTA' in a large, teal, sans-serif font. The letter 'A' is composed of a cluster of small, multi-colored dots. Below it, 'Vision Saint-Auban' is written in a smaller, brown, sans-serif font, and the tagline 'Perpétuer Valoriser Créer' is at the bottom in a smaller, brown, sans-serif font.

KEM ONE SAINT-AUBAN



4

Nos actions Sécurité Engagées

Un ENGAGEMENT SECURITE



DIVISER PAR **2** LES ACCIDENTS & À LA PERSONNE

LES ACCIDENTS DE PROCÉDÉS TOUS LES **2** ANS

- Tout accident humain déclaré avec ou sans arrêt, tout événement retentissant ou potentiellement grave est rapporté (H2A), partagé et analysé avec un nombre limité d'actions pertinentes réalisées sous 1 mois maximum ;
- Une traçabilité homogène des accidents procédés (y compris de faible gravité), des analyses de risques procédés revues en croisant l'approche historique (HAZOP) avec, chaque année, une analyse thématique ; des analyses préliminaires de risques formelles adaptées à la tâche et aux enjeux des projets.

PLACER CHAQUE SALARIE AU CŒUR DE LA SÉCURITÉ

3 axes

- Connaissance par chaque salarié des enjeux de sécurité : chaque salarié aura été formé et qui se traduiront par au moins un objectif spécifique dans son entretien individuel annuel (EIA) ;
- Des conditions et actions dangereuses remontées au quotidien via des outils simples et adaptés ;
- Une communication sécurité régulière au plus près du terrain en intégrant l'approche basée sur les neurosciences (management visuel, contact sécurité, point opérationnel, affichage/ écrans...);
- Un événement annuel sécurité et une remise des trophées Sécurité pour nos prestataires.

Nous attendons de chacun un engagement et une exemplarité sans faille au quotidien.

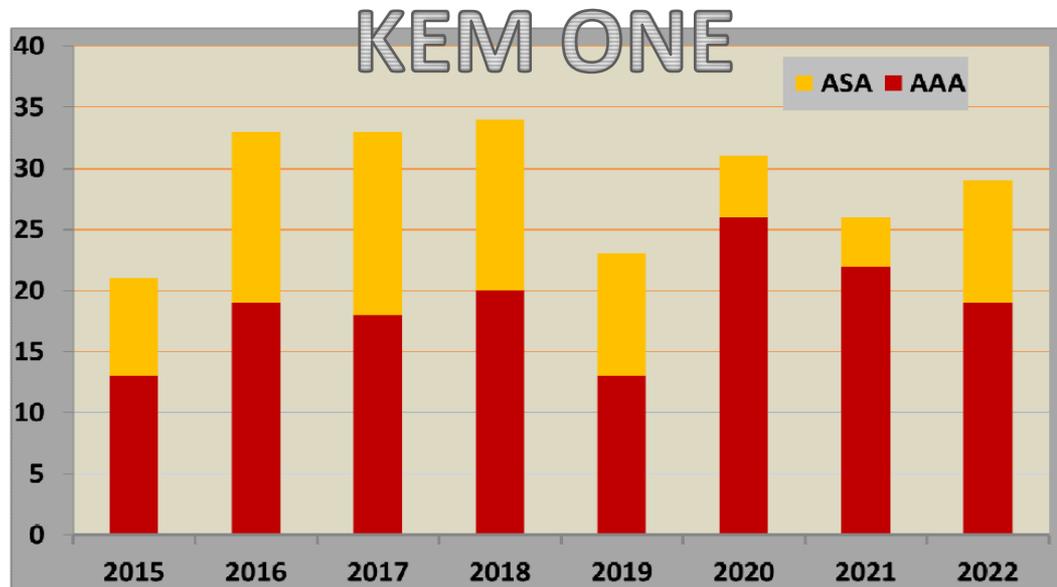
Cela inclut, dans un souci d'attention à l'autre, l'interpellation de toute personne en cas de situation ou de comportement à risque. Cette démarche doit être appliquée par nos équipes et nos prestataires sur l'ensemble de nos sites.

Nous nous engageons à accompagner ce changement dans l'entreprise et à mettre à disposition de chacun tous les moyens nécessaires pour atteindre nos objectifs. Nous savons pouvoir compter sur tous pour faire de la sécurité une valeur reconnue de notre entreprise.



Pour **réduire les risques,**
j'ai **le pouvoir** d'agir.

Nos Résultats SECURITE



Résultats Saint Auban

KEM ONE

2020 : 1 accident (*1 chute de plain pied*)

2021 : 0 accident

2022 : 2 accidents (*1 chute de plain pied + 1
une manutention outil*)

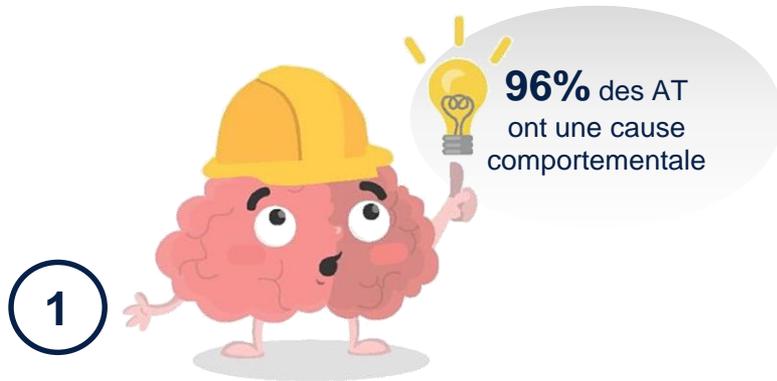
Entreprises Extérieures

2020 : 1 accident (*1 Déplacement escalier*)

2021 : 0 accident

2022 : 1 accident (*1 Déplacement escalier*)

La Sécurité une priorité



Neuroscience et VMS
« *Approche comportementale* »



La Sécurité Individuelle



Le désamiantage



L'information pour TOUS

Exercices POI

POI Plateforme (Rev. 2020)

Exercices:

POI 2020

- ▣ 20 février 2020 : Feu de PVC au magasin de stockage DURANCE

POI 2021

- ▣ 22 Juin 2021 : Feu de cuvette stockage AVM (Hors heures Ouvrées)

POI 2022

- ▣ 22 février 2022 : Feu de PVC au magasin de stockage Gare Routière



KEM ONE SAINT-AUBAN



5

Nos résultats Energie - Environnement

Politique Energie et Climat de KEM ONE

4 axes pour atteindre ces objectifs



Investissement
dans des procédés plus
performants et des technologies
bas carbone



Déploiement
de technologies d'électrification
des usages et de recyclage
des flux thermiques

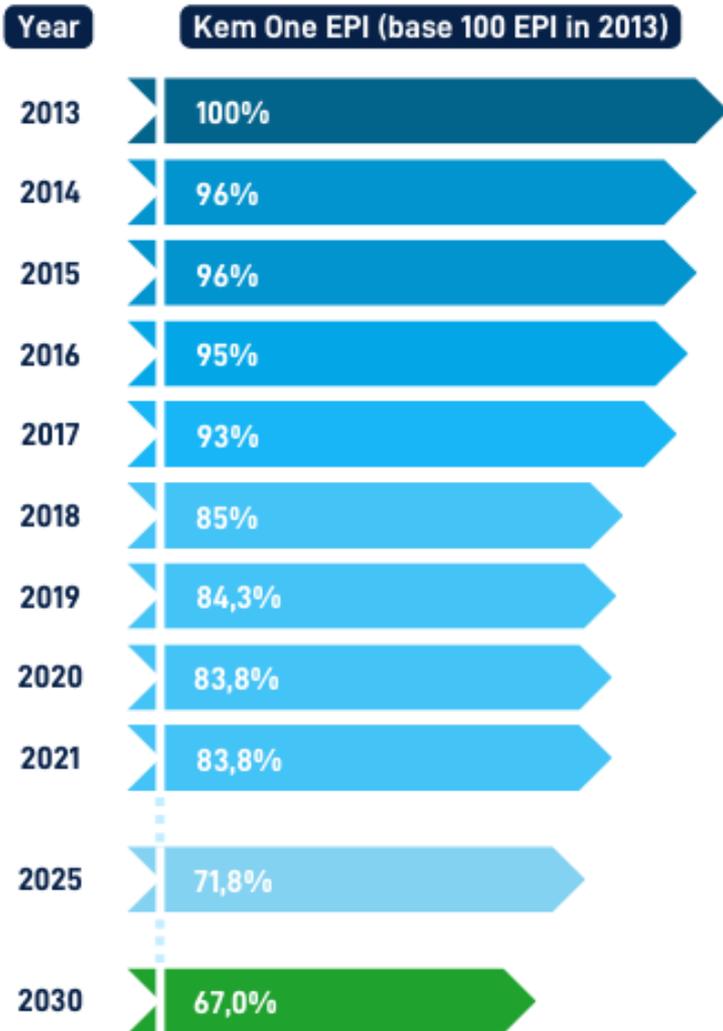


Sensibilisation
aux enjeux de performance
énergétique et de réduction
de gaz à effet de serre,
mise en place d'un système
de suggestions d'amélioration



Formation
aux bonnes pratiques en matière
de consommation d'énergie,
notamment dans le domaine
des technologies de l'information

Nos objectifs de réduction énergétique

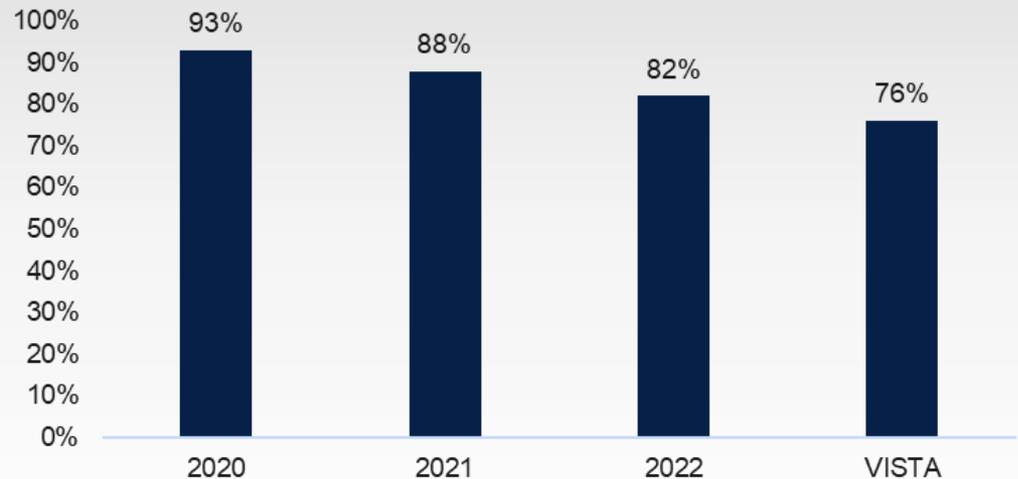


Kem One s'engage à améliorer sa performance énergétique de plus de 2 % par an d'ici 2030 et s'inscrit dans la trajectoire nationale visant la neutralité carbone d'ici 2050.



Résultats Saint Auban

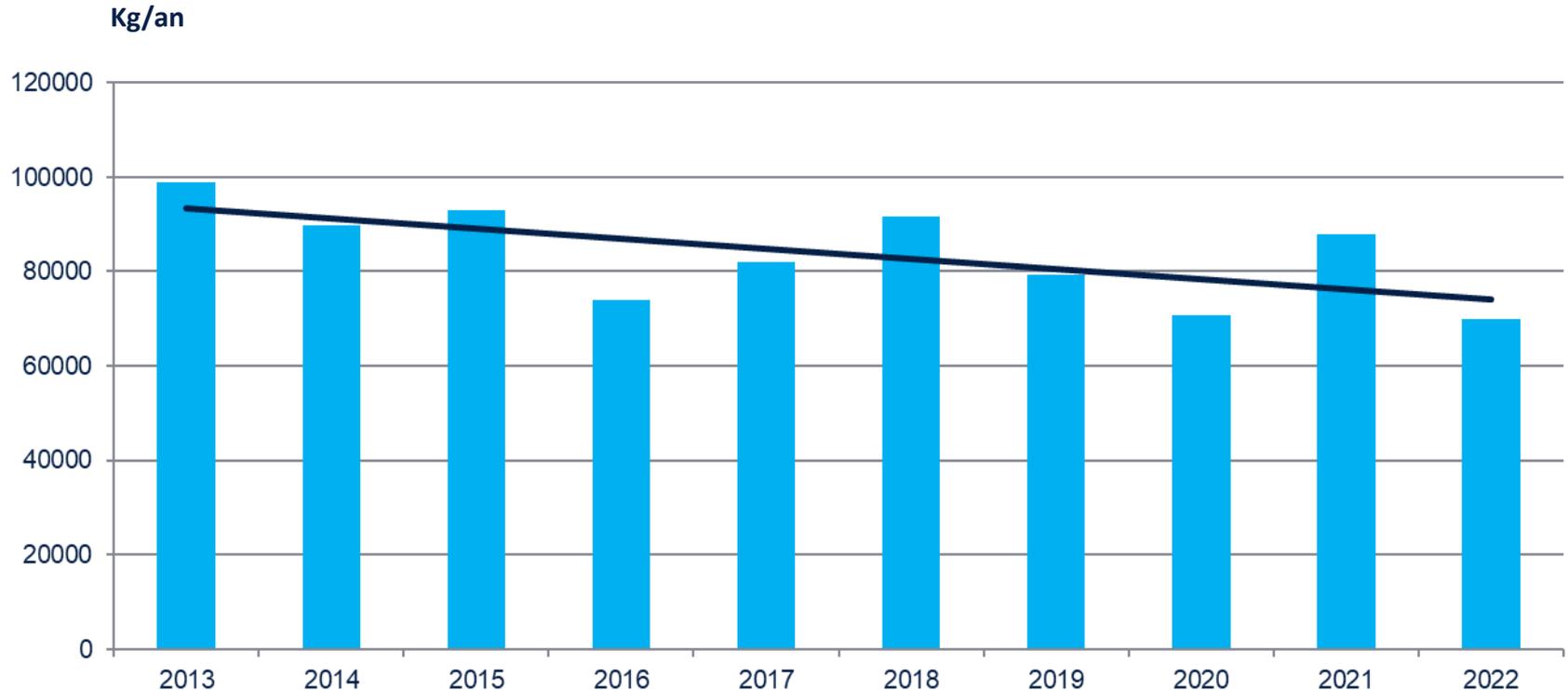
Evolution Indice de Performance Énergétique (Référence 2013)



SOIT > la consommation électrique annuelle *des habitants* de Châteaux Arnoux (7460 personnes)

Evolution rejets usine 2013-2022: COV (T/an)

Les composés organiques volatils (COV)

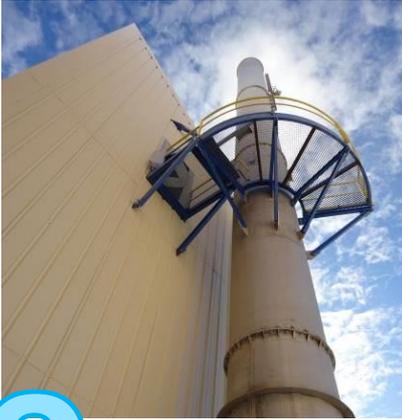


Principales actions :

- 1- Fiabiliser l'atelier – Démarche d'excellence opérationnelle
- 2- Augmenter et diversification de nos méthodes de détection

Rejets gazeux

3 cheminées des sècheurs - Niros

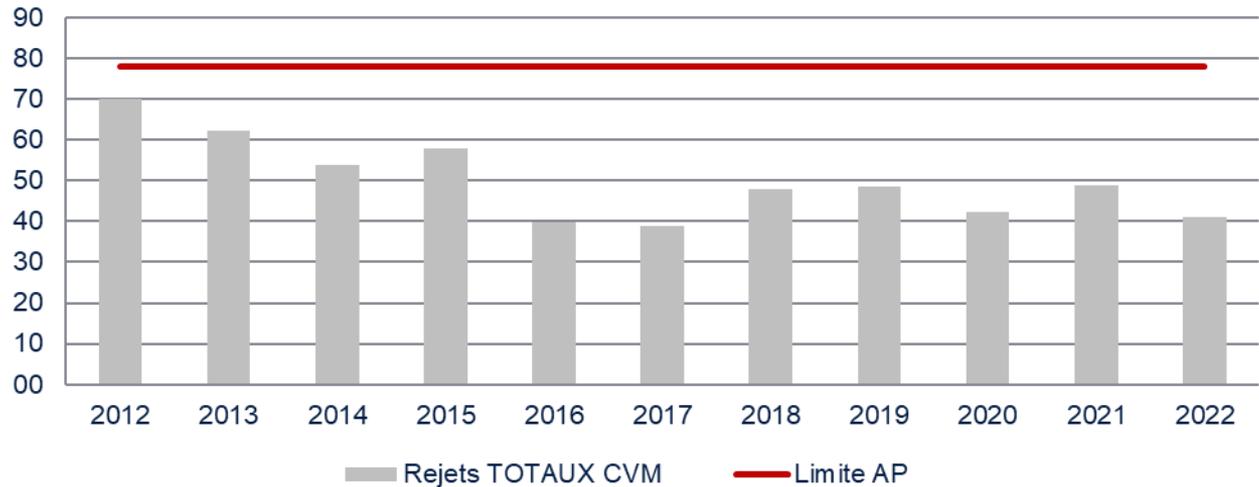


0 Dépassement journalier/mensuel à l'AP

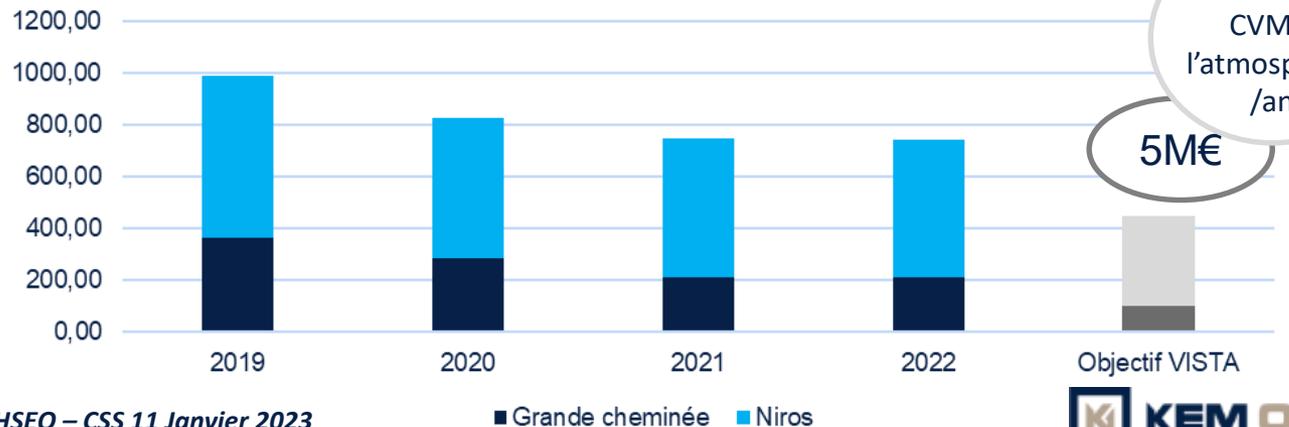
Grande cheminée



Rejets TOTAUX CVM à l'atmosphère (T)



Flux spécifiques de rejet canalisé en CVM g/t

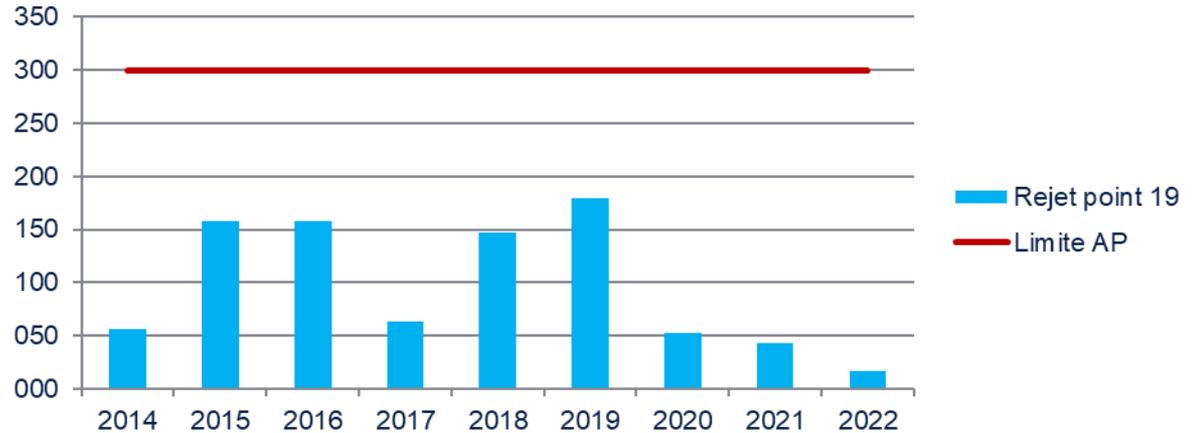


Rejet Point 19

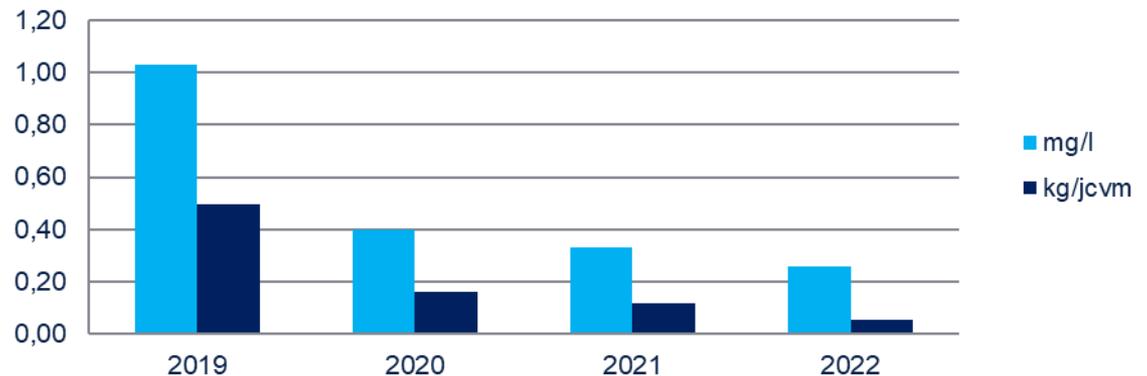
Échantillons automatiques des effluents dans les caniveaux
→ Analyses CVM, AVM, MES, DCO...



Rejet annuel Point 19 (AP <300kg)



Moyenne mensuelle des rejets au point 19

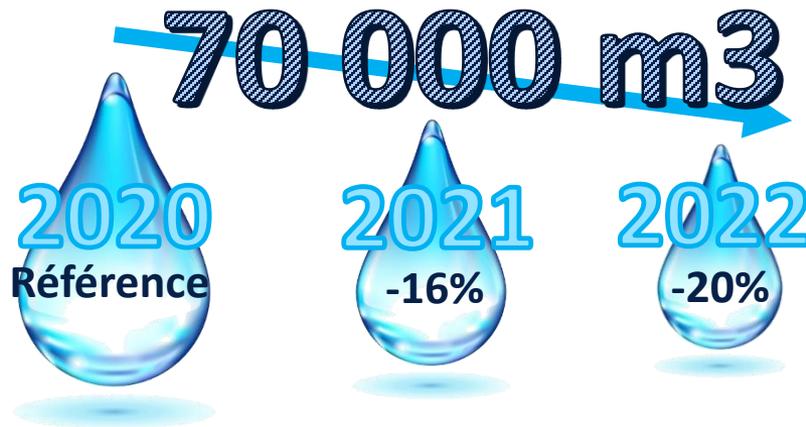


O Dépassement journalier/mensuel à l'AP

Principales actions :

- Canaliser nos eaux
- Collecter mieux
- Améliorer nos pratiques

Consommation d'eau



SOIT l'équivalent de la consommation d'eau sur une année des habitants de l'Escale (1500 personnes)



Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Provence Alpes Côte d'Azur

PREFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Unité Inter-départementale des Alpes du Sud
84, rue des Artisans
ZI Saint-Joseph
04100 Manosque

Manosque, le 25/11/2022

Le Directeur
à
Monsieur le Directeur

Kem One
Usine de Saint-Auban
04160 Châteauneuf-Saint-Auban

Dispositions réglementaires relatives aux périodes de sécheresse

Monsieur le Directeur,

L'arrêté préfectoral n°2022-172-012...
sécheresse, le cadre des mesures de gestion...
département des Alpes-de-Haute-Provence. Il...
d'alerte renforcée ou de crise, l'application des dispositions...
commerciales et artisanales, à savoir :

- « Alerte » : réduction des prélèvements d'eau de 20 % de la consommation moyenne de l'année en cours hors période sécheresse,
- « Alerte renforcée » : réduction des prélèvements d'eau de 40 % de la consommation hebdomadaire moyenne de l'année en cours hors période sécheresse,
- « Crise » : interdiction de prélèvement potentiellement décidée par le préfet.

Des dispositions alternatives peuvent être envisagées dans les cas suivants :

- « L'établissement bénéficie d'un arrêté préfectoral comportant des prescriptions relatives aux économies d'eau à réaliser en cas de sécheresse. L'arrêté préfectoral d'autorisation de l'établissement précité, alors » : à ce jour l'établissement Kem One Saint-Auban ne dispose pas de prescriptions relatives aux économies d'eau à réaliser en cas de sécheresse.
- « L'établissement peut démontrer que ses prélèvements en eau ont été réduits au minimum (mise en œuvre des techniques les plus économes du secteur d'activité, actions et investissements spécifiques, ...). L'établissement liant à la disposition de l'inspection des installations classées un document spécifique argumenté permettant de justifier qu'il relève de ce cadre particulier d'application. » : à court terme, cette démonstration ne pourra être suffisante pour justifier une exemption des dispositions applicables aux activités industrielles.
- « L'exploitant prélève dans une ressource maîtrisée. » : la notion de « ressource maîtrisée » qui désigne les ressources issues des retenues de grande capacité de stockage, intégrées

KEM ONE SAINT-AUBAN



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

PROVENCE
ALPES-CÔTE D'AZUR

6

Bilan des Inspections DREAL 2021/2022

Inspections DREAL 2021-2022

2021

- **25 Novembre** Inspection « conformité de l'installation de stockage / dépotage d'AVM + Maitrise des risques associés aux réacteurs contenant du CVM en lien avec l'étude de dangers - 1 constat susceptible de suites soldé Etude foudre (ARF-ETF) + travaux foudre
- **13 Décembre** Inspection « Entrepôts de stockage » pour clôture des remarques (suite inspection 9/10/2019)

2022

- **Avril/Mai**: Solde de la mise en demeure « **Arrêté Préfectoral n°2019-267-011** »
- **24 Mai Inspection eau** – 1 constat susceptible de suites soldé – Rétention des eaux incendie du bâtiment de stockage DURANCE
- **Juillet** : Dispositions réglementaires relatives aux périodes de sécheresse



KEM ONE

FIN

Votre partenaire vinylique



Commission de Suivi de Site (CSS)

Bilan Château-Arnoux – Saint-Auban 2021-2022

Réunion du 11/01/2023

Présentation par : -Noël Recher, Directeur Environnement AUREA

-Romuald DROUARD, Directeur META REGENERATION

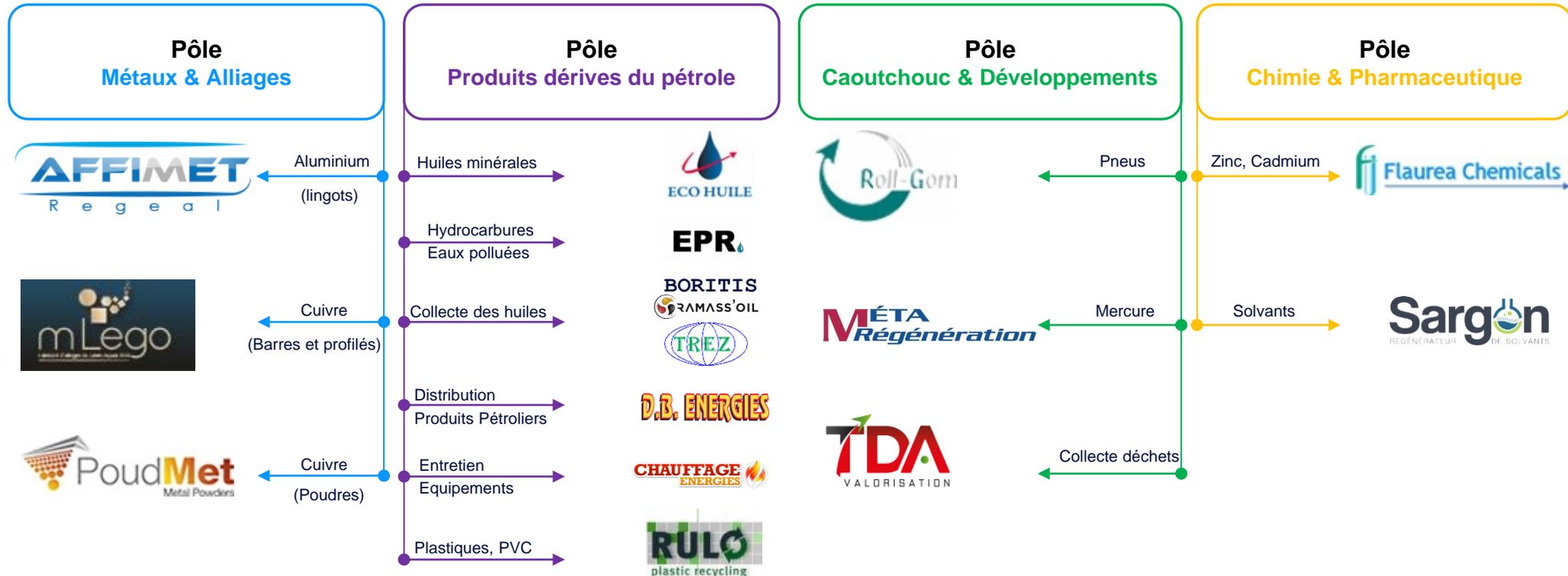


SOMMAIRE

- 1 Méta Régénération filiale d'AUREA
- 2 Présentation du site et de nos activités
- 3 Bilan d'activités
- 4 Bilan Environnemental
- 5 Projets

- META REGENERATION est une filiale d'AUREA, Groupe Européen dédié à l'économie circulaire via ses Sociétés de régénération et recyclage de déchets (www.aurea-france.com)

AUREA



AUREA

Groupe européen dédié
à l'économie circulaire

Des positions clés

En France

#1 de la fabrication
d'alliages d'aluminium

#1 du traitement de
déchets mercuriels

#3 de la fabrication
d'alliages cuivreux

#3 collecteur des huiles
usagées

En Europe

#1 de la régénération des
huiles noires moteur

#1 de la fabrication de
roues à bandage à
partir de pneus usagés

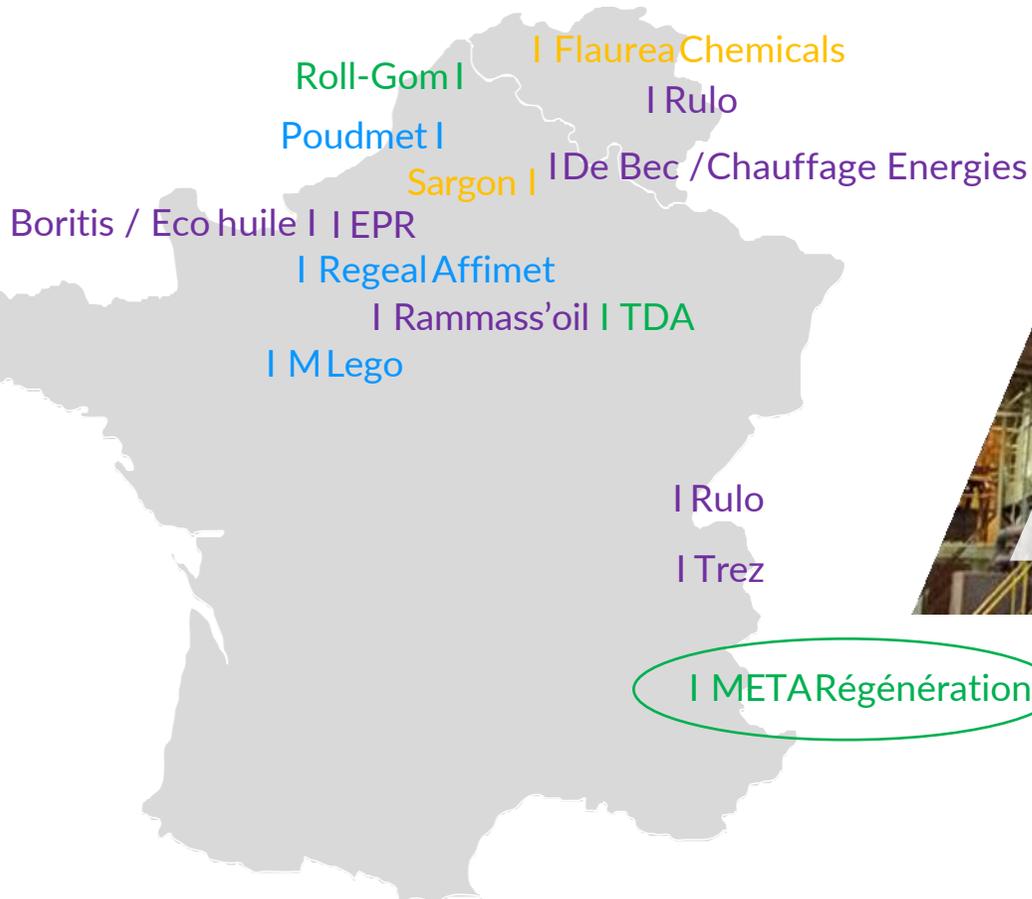
#2 de la fabrication de
chlorure de zinc

Dans le monde

#1 du traitement du
cadmium

#3 du traitement du
cuivre par
atomisation

Une empreinte industrielle forte en France et en Belgique



PRESENTATION DU SITE ET DE NOS ACTIVITES

- Le site de META REGENERATION, spécialiste Français de la dépollution de déchets mercuriels, est implanté, depuis août 2016, sur la commune de Château-Arnoux-Saint-Auban sur une superficie de 9 585 m² en location auprès de la Société VERDIPOLE, précédent exploitant depuis 2010 d'une unité de traitement de déchets mercuriels. ARKEMA est propriétaire du terrain.
- Dès son arrivée META REGENERATION a entrepris des travaux d'industrialisation et de mise en conformité administrative du site (classement SEVESO seuil haut) afin de le rendre opérationnel. Le montant des investissements depuis 2016 s'élève à 3,5M€.
- Ses activités de traitement de déchets mercuriels sont autorisées par Arrêté Préfectoral en date du 7 mars 2014, 8 février 2017 et 4 avril 2022 pour une capacité de 7020 tonnes/an.

PRESENTATION DU SITE ET DE NOS ACTIVITES

1^{er}

- META REGENERATION est le **SEUL** centre de traitement de déchets mercuriels en France.

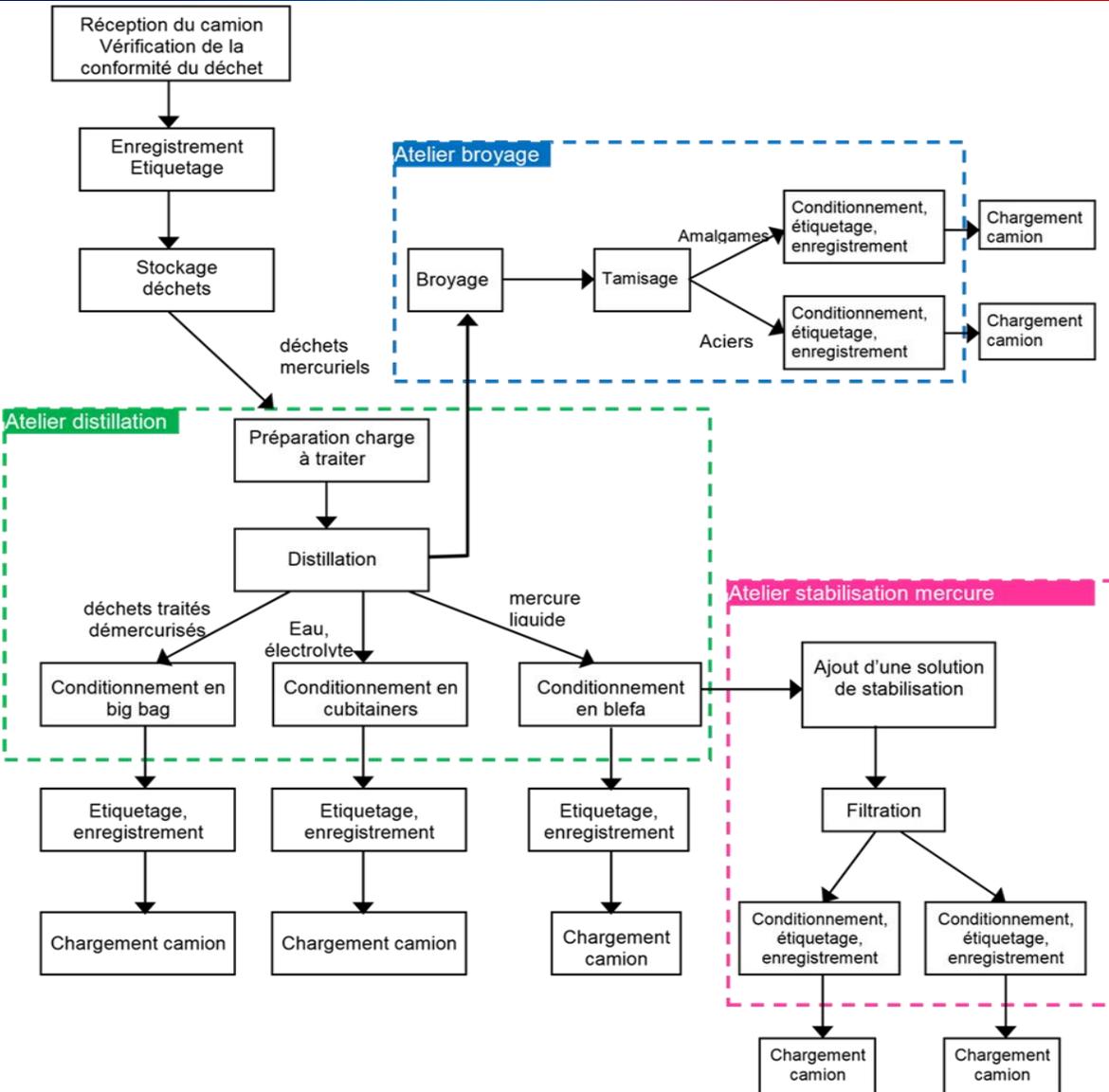
2^{ème}

- META REGENERATION est le **2^{ème}** centre de traitement en Europe à stabiliser, à basse température, le mercure liquide en sulfure de mercure.

3^{ème}

- META REGENERATION est le **3^{ème}** centre de traitement (capacité) de déchets mercuriels en Europe.

PRESENTATION DU SITE ET DE NOS ACTIVITES



Méta Régénération dispose :

⇒ De deux équipements de démercurisation

Four



UDT



⇒ D'une unité de stabilisation du Hg liquide



⇒ D'un système complet de traitement des gaz



PRESENTATION DU SITE ET DE NOS ACTIVITES

Effectifs de META REGENERATION au 1^{er} janvier 2023 :

12 personnes :

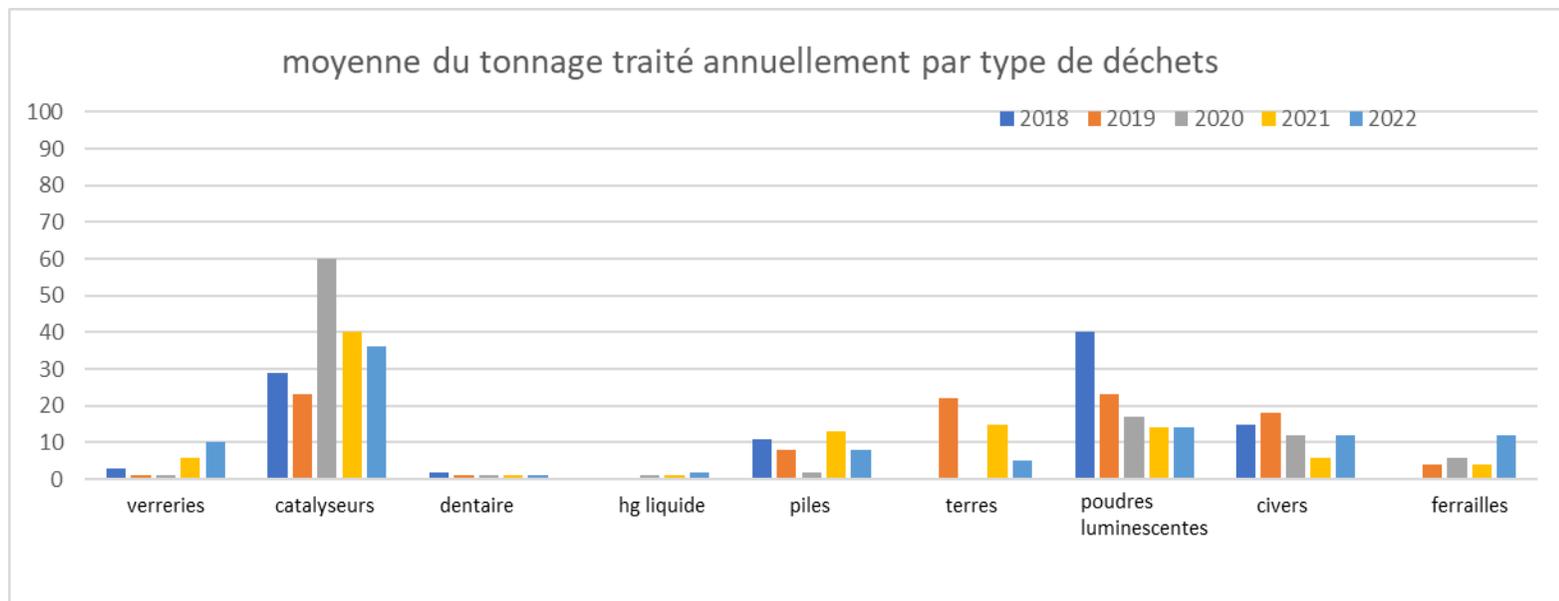
- 1 cadre
- 2 deux assistantes administratives / commerciales
- 1 comptable
- 8 opérateurs (production, labo, maintenance)

Mode de fonctionnement :

- Horaires d'ouverture du site : 8 h 30 – 16 h
- Exploitation des installations : 5 h – 3 h 30 du lundi au vendredi
- Maintenance du site le samedi de 8h à 18H

BILAN D'ACTIVITES

| Année | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022(fin oct) |
|----------------|------|------|------|------|----------------|
| Tonnage traité | 208 | 404 | 516 | 610 | 421 |
| CA (K€) | 516 | 558 | 891 | 1064 | 780 |



BILAN ENVIRONNEMENTAL

INCIDENT

✓ 1 incident durant les exercices 2021-2022 :

- Date : 22 mars 2022
- Lieu : atelier de broyage des piles
- Nature des déchets traités : piles diverses
- Circonstances : Départ de feu sur l'installation à l'arrêt après une opération de broyage
- Cause : Inflammation différée du caoutchouc d'une bande transporteuse par une coque de pile ayant subi un échauffement important par friction
- Conséquences : aucun blessé ni conséquence matérielle et environnementale. Incident maîtrisé par le site avant l'arrivée des services de secours.
- Action : Mise en place d'une détection incendie dans le local broyeur pour alerte immédiate en cas d'incident.

BILAN ENVIRONNEMENTAL

EVOLUTION REGLEMENTAIRE

Durant la période 2021-2022 le site a fait l'objet des actes administratifs suivants :

- Arrêté préfectoral de mise en demeure du 11 février 2022 portant sur le respect de la valeur limite de rejet en COVT des fours.
- Arrêté préfectoral complémentaire du 22 avril 2022 clôturant la révision de l'étude de dangers et du porter à connaissance déposé en novembre 2018.
- **Inspections DREAL :**
 - ✓ 5 janvier 2021 portant sur les suites de l'inspection précédente, la protection foudre et les équipements sous pression.
 - ✓ 22 juillet 2022 portant sur la gestion des mesures de maîtrise des risques.

BILAN ENVIRONNEMENTAL

REJET EAU

Le site ne rejette aucun effluent au milieu naturel.

Il y a deux effluents aqueux :

- **l'électrolyte** : issu de l'extraction de l'humidité des déchets lors d'une démercurisation. Il est stocké dans deux cuves de 9 m³ et envoyé pour traitement vers un prestataire externe.
- **les eaux pluviales** : elles sont recueillies et envoyées dans un bassin d'orage et font l'objet d'analyses semestrielles par un laboratoire agréé et sont évacuées régulièrement vers un prestataire externe pour traitement.

Paramètre recherchés :

Cadmium, Manganèse, Nickel, Zinc, Mercure, Méthyl Hg organique et Mercure inorganique.

L'ensemble des résultats 2021-2022 font apparaître des concentrations pour ces polluants inférieures aux NEA-MTD du BREF traitement de déchets et arrêté ministériel du 17 décembre 2019.

BILAN ENVIRONNEMENTAL

REJET AIR

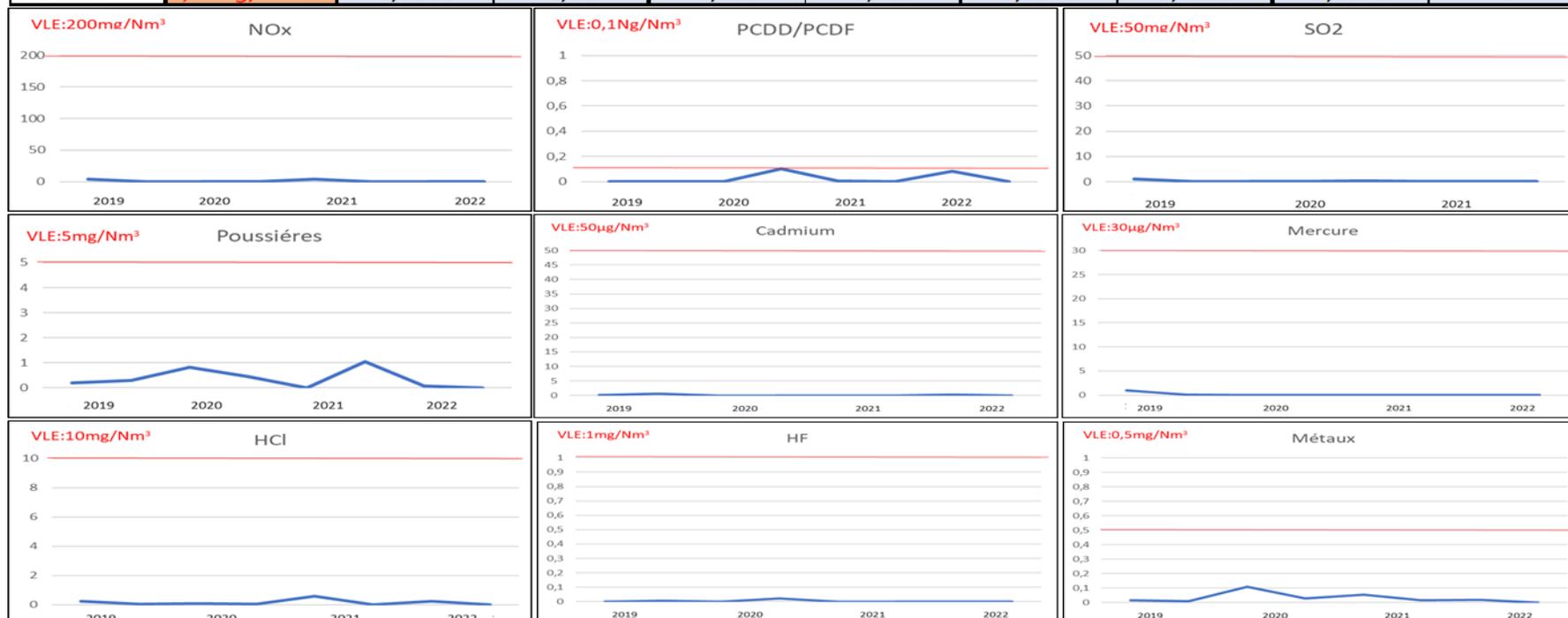
- Mesures en continu de la concentration en mercure dans :
 - *les rejets atmosphériques*
 - *l'air ambiant des ateliers et locaux administratifs*
- Contrôle semestriel des rejets atmosphériques par un organisme agréé



BILAN ENVIRONNEMENTAL

REJET AIR

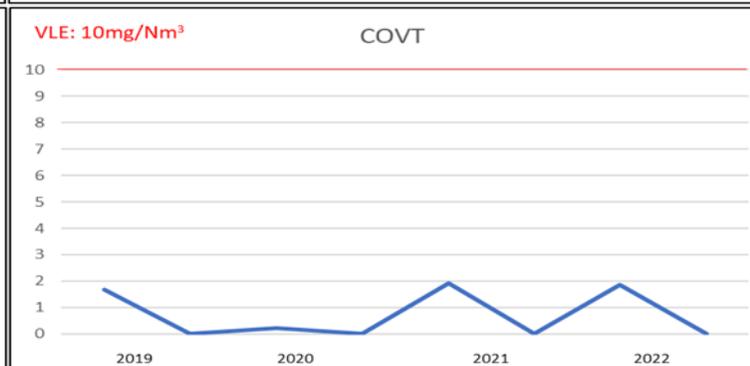
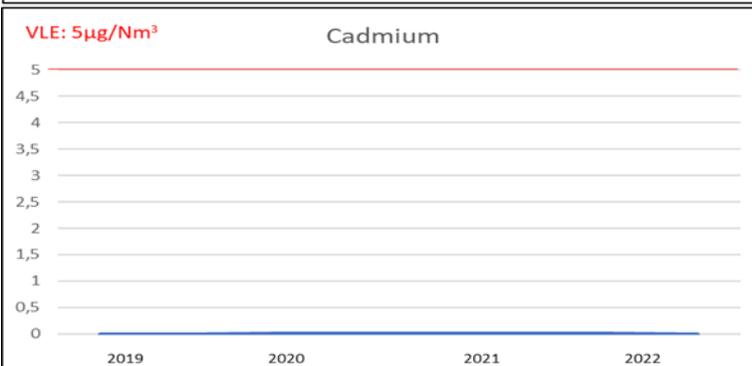
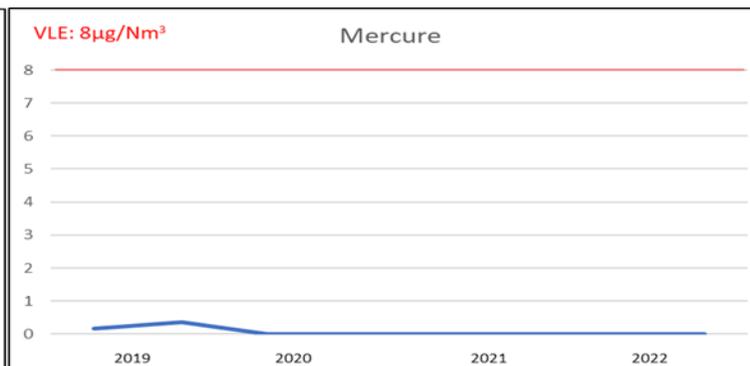
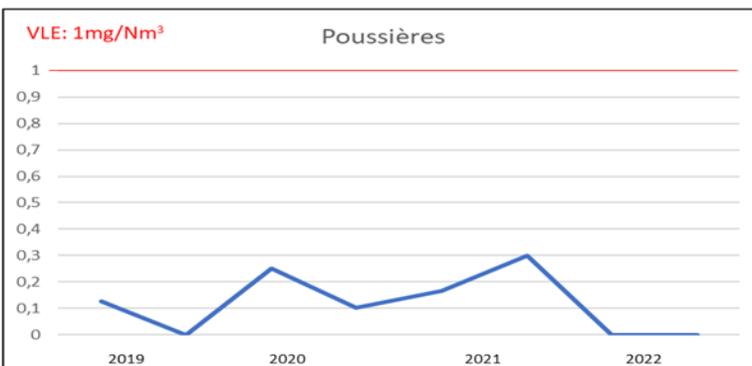
| Polluants majeurs | VLE | REJET FOUR | | | | | | | |
|-------------------|------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| | | 2019 | | 2020 | | 2021 | | 2022 | |
| | | 1 ^{er} sem. | 2 ^{ème} sem. |
| Nox | 200 mg/Nm ³ | 4,13 | 0,34 | 0 | 0 | 3,85 | 0 | 0 | 0 |
| PCDD/PCDF | 0,1 ng/Nm ³ | 0,00187 | 0,00003 | 0,00146 | 0,1 | 0,00781 | 0,000277 | 0,0841 | 0 |
| SO ₂ | 50 mg/Nm ³ | 0,99 | 0,11 | 0,0358 | 0,162 | 0,282 | 0,0845 | 0,0648 | 0 |
| Poussières | 5 mg/Nm ³ | 0,189 | 0,284 | 0,821 | 0,442 | 0 | 1,03 | 0,0648 | 0 |
| Cadmium | 50 µg/Nm ³ | 0,076 | 0,63 | 0,00677 | 0,00055 | 0,00225 | 0,00048 | 0,292 | 0 |
| Mercure | 30 µg/Nm ³ | 0,97 | 0,075 | 0,0132 | 0,0015 | 0,0127 | 0,00676 | 0,00793 | 0 |
| HCl | 10 mg/Nm ³ | 0,257 | 0,0449 | 0,0967 | 0,0437 | 0,604 | 0 | 0,257 | 0 |
| HF | 1 mg/Nm ³ | 0 | 0,00503 | 0 | 0,0212 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Métaux | 0,5 mg/Nm ³ | 0,0168 | 0,01 | 0,108 | 0,027 | 0,0548 | 0,0158 | 0,0179 | 0 |



BILAN ENVIRONNEMENTAL

REJET AIR

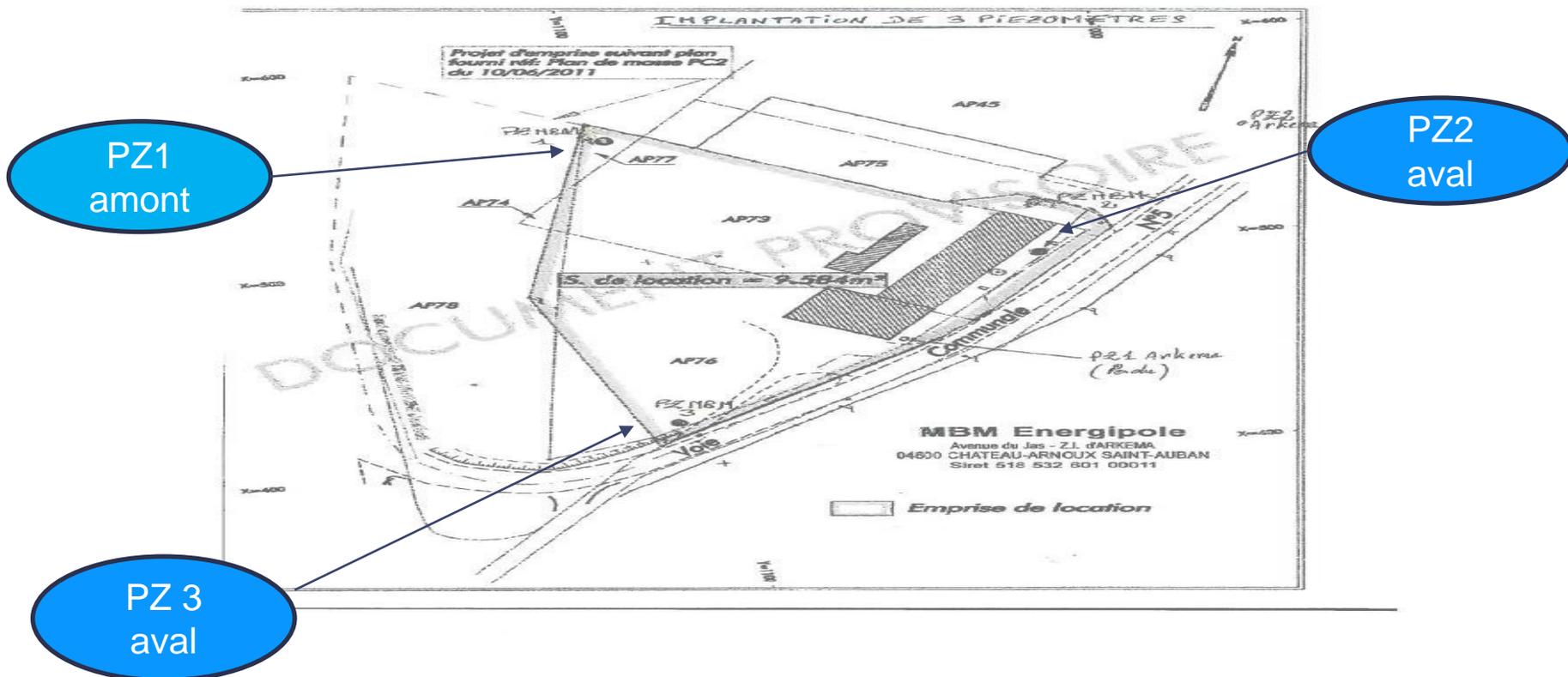
| REJET ATELIER | | | | | | | | | |
|-------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| Polluants majeurs | VLE | 2019 | | 2020 | | 2021 | | 2022 | |
| | | 1 ^{er} sem. | 2 ^{eme} sem. |
| Poussières | 1mg/Nm ³ | 0,127 | 0 | 0,252 | 0,101 | 0,166 | 0,299 | 0 | 0 |
| Mercure | 8µg/Nm ³ | 0,17 | 0,35 | 0,00288 | 0,00163 | 0,000601 | 0,000838 | 0,0000476 | 0 |
| Cadmium | 5 µg/Nm ³ | 0 | 0 | 0,000108 | 0,000121 | 0,00715 | 0,0000909 | 0,00344 | 0 |
| COVT | 10 mg/Nm ³ | 1,67 | 0 | 0,214 | 0 | 1,92 | 0 | 1,85 | 0 |



BILAN ENVIRONNEMENTAL

SURVEILLANCE DE L'ENVIRONNEMENT

Eaux souterraines : le réseau de surveillance de la qualité des eaux souterraines est constitué de 3 ouvrages; un en amont hydraulique et deux en aval. Des prélèvements et analyses semestriels sont réalisés par un laboratoire agréé.



BILAN ENVIRONNEMENTAL

SURVEILLANCE DE L'ENVIRONNEMENT

| Paramètre | Valeur guide | 2018 | | | | | | 2019 | | | | | | 2020 | | | | | | 2021 | | | | | | 2022 | | | | | |
|---------------------|--------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|------|------|------|------|------|------|
| | | PZ1 | | PZ2 | | PZ3 | | PZ1 | | PZ2 | | PZ3 | | PZ1 | | PZ2 | | PZ3 | | PZ1 | | PZ2 | | PZ3 | | PZ1 | | PZ2 | | PZ3 | |
| | | Sem1 | Sem2 | Sem1 | Sem2 | Sem1 | Sem2 | Sem1 | Sem2 | Sem1 | Sem2 | Sem1 | Sem2 | Sem1 | Sem2 | Sem1 | Sem2 | Sem1 | Sem2 | Sem1 | Sem2 | Sem1 | Sem2 | Sem1 | Sem2 | Sem1 | Sem2 | Sem1 | Sem2 | Sem1 | Sem2 |
| Cadmium | 5µg/l | <0,20 | <0,20 | <0,20 | <0,20 | <0,20 | <0,20 | <0,1 | <0,01 | <0,1 | <0,01 | <0,1 | <0,01 | <0,01 | <0,01 | <0,01 | <0,01 | <0,01 | <1 | <1 | <1 | <1 | <1 | <1 | <1 | 0 | <1 | 0 | <1 | 0 | |
| Cuivre | 2000mg/l | <10 | <10 | <10 | <10 | <10 | <10 | <10 | <10 | <10 | <10 | <10 | <10 | <10 | <10 | <10 | <10 | <10 | <10 | <10 | <10 | <10 | <10 | <10 | <10 | 0 | <10 | 0 | <10 | 0 | |
| Manganèse | 50µg/l | 11,1 | 14,4 | <0,5 | 1,29 | 91,1 | 43,8 | <10 | <5 | <10 | <5 | <10 | <5 | 0,37 | 0,19 | 0,35 | 0,24 | 3,13 | 0,52 | 0 | <10 | 0 | <10 | 0 | <15 | <10 | 0 | <10 | 0 | <10 | 0 |
| Nickel | 20µg/l | <2 | <2 | <2 | <2 | <2 | <2 | <5 | <5 | <5 | <5 | <5 | <5 | 0,8 | 1,2 | 0,3 | <0,2 | 0,8 | 0,7 | <5 | <5 | 7 | <5 | <5 | <5 | <5 | 0 | <5 | 0 | <5 | 0 |
| Zinc | 5000µg/l | 5,9 | <5 | 8,6 | <5 | <5 | <5 | <10 | 7 | <10 | 9 | <10 | 7 | 1,8 | 2 | 2 | 1,2 | 6,9 | 10 | <10 | <10 | <10 | <10 | <10 | <10 | <10 | 0 | <10 | 0 | <10 | 0 |
| Mercure | 1µg/l | <0,20 | 0,2 | 0,65 | 0,62 | 0,2 | 0,2 | <0,01 | <0,05 | 0,32 | 0,07 | <0,01 | <0,05 | <0,01 | 0,02 | 0,04 | 0,76 | <0,01 | <0,01 | 0,01 | <0,01 | 0,45 | <0,01 | <0,01 | <0,01 | <0,2 | 0 | 0,9 | 0 | <0,2 | 0 |
| Méthyl de mercure | / | <0,01 | <0,01 | <0,01 | <0,01 | <0,01 | <0,01 | <0,03 | <0,02 | 2,64 | <0,02 | 1,57 | <0,02 | <0,02 | <0,02 | <0,02 | <0,02 | <0,02 | <20 | <20 | <20 | <20 | <20 | <20 | <20 | <20 | 0 | <20 | 0 | <20 | 0 |
| Mercure inorganique | / | <0,19 | <0,19 | 0,64 | 0,61 | <0,19 | <0,19 | - | - | 0,31 | - | <0,01 | - | <0,02 | <0,02 | <0,04 | <0,76 | <0,02 | <0,01 | <0,01 | <20 | <0,45 | <20 | <0,01 | <20 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

Les concentrations mesurées demeurent inférieures aux valeurs guide

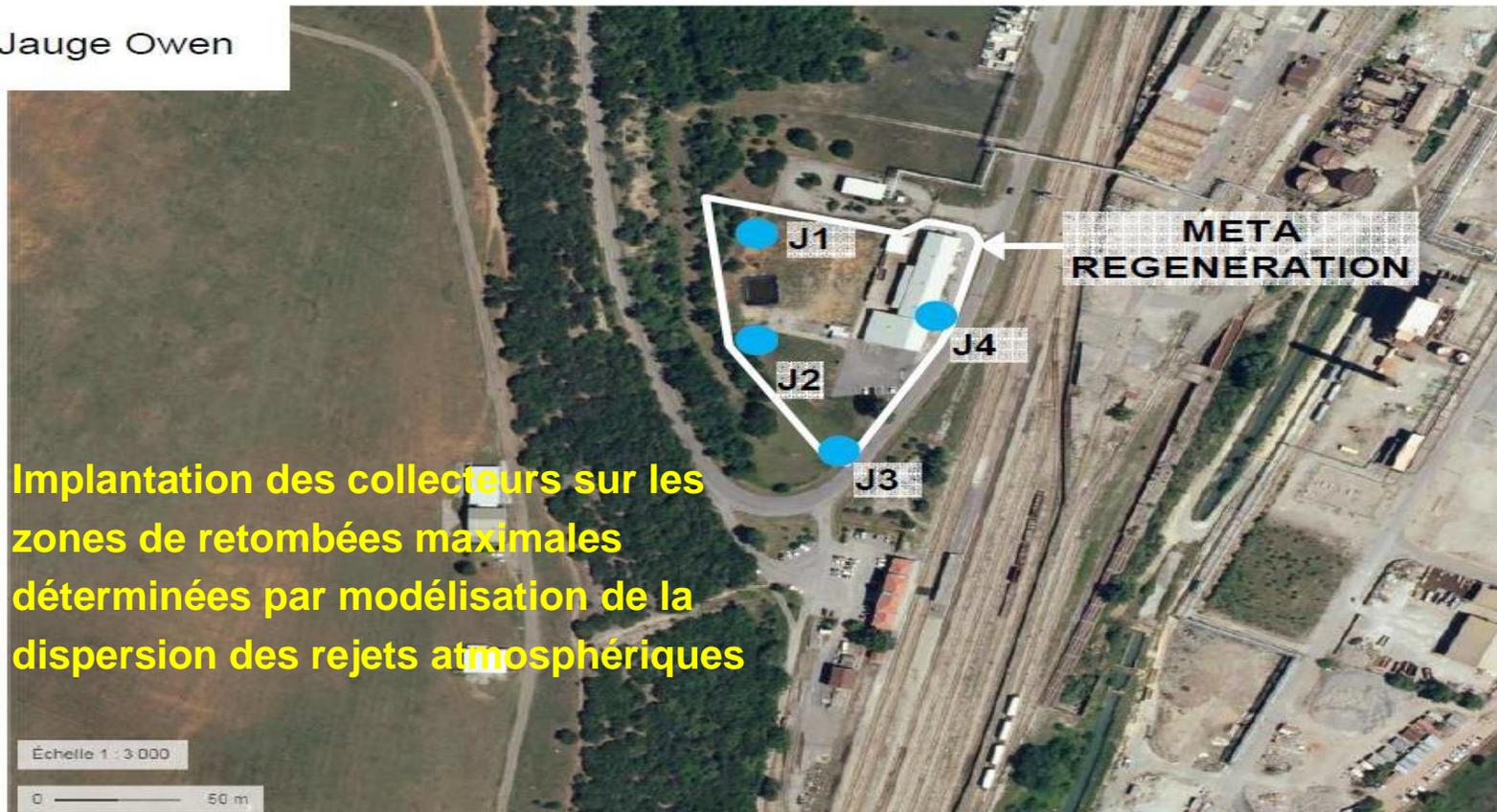
(annexe 1 de l'arrêté ministériel du 11 janvier 2007 : eaux destinées à la consommation humaine)

BILAN ENVIRONNEMENTAL

SURVEILLANCE DE L'ENVIRONNEMENT

Suivi mensuel des retombées atmosphériques.

● Jauge Owen



Move Forward with Confidence®

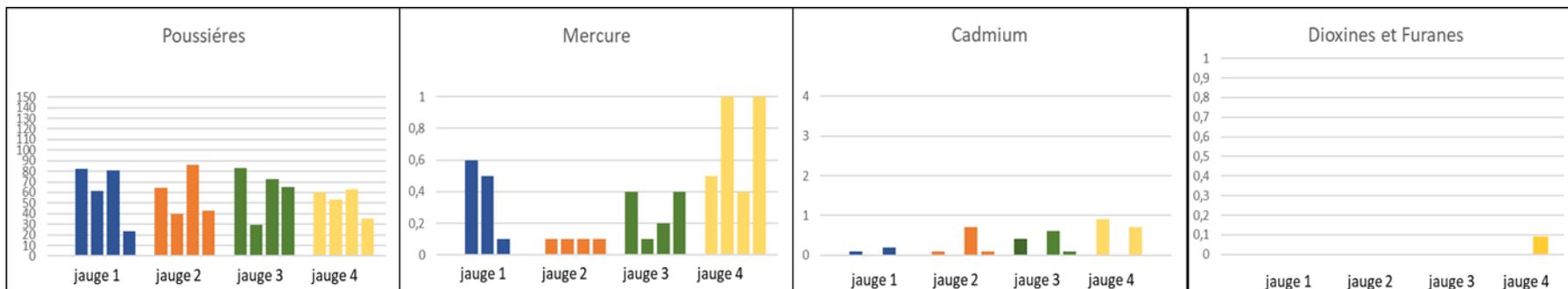
BILAN ENVIRONNEMENTAL

SURVEILLANCE DE L'ENVIRONNEMENT

Suivi mensuel des retombées atmosphériques de poussières, mercure et cadmium par période de 6 mois

| Paramètre | Valeur guide | Jauge Owen | | | | | | | | | | | | | | | |
|------------|-------------------------|------------|------|------|------|--------|------|------|------|--------|------|------|------|--------|------|------|-------|
| | | jauge1 | | | | jauge2 | | | | jauge3 | | | | jauge4 | | | |
| | | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
| Poussières | 150mg/m ² /j | 82,5 | 61,3 | 81,2 | 23,4 | 64,8 | 39,6 | 85,9 | 42,6 | 83,4 | 29,1 | 72,7 | 65 | 59,8 | 52,9 | 63,3 | 35,1 |
| Mercure | 1µg/m ² /j | 0,6 | 0,5 | 0,1 | 0 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,4 | 0,1 | 0,2 | 0,4 | 0,5 | 1 | 0,4 | 1 |
| Cadmium | 4µg/m ² /j | 0,1 | 0 | 0,2 | 0 | 0,1 | 0 | 0,7 | 0,1 | 0,4 | 0 | 0,6 | 0,1 | 0,9 | 0 | 0,7 | 0 |
| D&F | 4µg/m ² /j | | | | 0 | | | | 0 | | | | 0 | | | | 0,091 |

* Seuils: guide INERIS surveillance dans l'air autour des installations classées – novembre 2016



REALISATIONS/ PROJETS

Réalisations 2021-2022

- Mise en place de dispositif de détection incendie dans les cellules de stockage de déchets.
- Installation de portes coupe-feu assurant la fermeture des cellules.
- Caractérisation des Composés Organiques Volatils en natures et flux présents dans le rejet des fours

Projet 2023

- Pilote de traitement des COVT contenus dans le rejet des fours.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMISSION DE SUIVI DE SITE PLATEFORME DE SAINT-AUBAN 11 JANVIER 2023

Actions administratives

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Sommaire

1.Actions de la DREAL

2. Inspections 2021 / 2022

3.Instructions

4.Point spécifique sécheresse

Actions de la DREAL

Actions de contrôle de l'inspection des installations classées à plusieurs niveaux :

- Sur pièces, par l'**instruction** de :
 - Dossiers de demande d'autorisation d'exploiter,
 - Mise à jour d'études de dangers,
 - Etudes de réduction du risque à la source,
 - Dossiers de modifications notables et/ou substantielles

⇒ *Certains produits de sortie sont visibles sur :*
<https://www.georisques.gouv.fr/>

- Sur le terrain par la réalisation d'**inspections** :
 - Programmées,
 - Inopinées,
 - Circonstanciées (événements, plaintes)

⇒ *Certains produits de sortie sont visibles sur :*
<https://www.georisques.gouv.fr/>

Inspections 2021/2022

- **Arkema 2021**

- 18/02/2021 et 19/03/2021 : **Unité de valorisation des résidus chlorés VRC 3**

=> Sans suites administratives

- 20/07/2021 : **Mesures de maîtrise des risques, atelier HCl anhydre**

=> Sans suites administratives

- 29/07/2021 : **Protection du canal de Manosque / présence de pentachlorobenzène dans les rejets aqueux**

=> Sans suites administratives

Inspections 2021/2022

- **Arkema 2022**

- 24/02/2022 : **Emissions de COV / Fiabilité des mesures en continu rejets atmosphériques**
=> Sans suites administratives
- 04/03/2022 : **Cessations d'activité / Electrolyse à mercure**
=> Sans suites administratives
- 06/05/2022 : **Liquides inflammables / Plan de défense incendie**
=> APMD portant sur la mise en place de vannes de pieds de bac
- 03/06/2022 : **Retour sur non conformités précédentes**
=> Sans suites administratives
- 13/07/2022 et 20/09/2022 : **Vannes de pieds de bac (APMD)**
- 03/08/2022 : **Sécheresse**
=> Sans suites administratives
- 08/12/2022 : **Rejets aqueux**
=> Rapport en cours d'édition
- 22/12/2022 : **Etudes de dangers**
=> Rapport en cours d'édition

Inspections 2021/2022

- **Kem One**

- **22/06/2021 : Récolement APMD consommations d'eau**
=> AP sanction administrative (retard sur l'arrêt du refroidissement en circuit ouvert)
- **13/12/2021 : Entrepôt de stockage de PVC**
=> Sans suites administratives
- **25/11/2021 : Risques accidentels**
=> Sans suites administratives
- **24/05/2022 : Rejets aqueux**
=> Sans suites administratives
- **03/08/2022 : Sécheresse**
=> Sans suites administratives

Inspections 2021/2022

- **Méta Régénération**

- 17/12/2021 : **Risques accidentels**
=> Sans suites administratives
- 22/03/2022 : **Incendie atelier de broyage**
=> Sans suites administratives
- 24/05/2022 : **Rejets aqueux**
=> Sans suites administratives
- 22/07/2022 : **Risques accidentels / Retour non conformités précédentes**
=> Sans suites administratives

Instructions

- **Arkema**
 - Réhabilitation des anciens ateliers TRI et PER
=> AP complémentaire et AP Servitude d'Utilité Publique
- **Kem One**
 - Projet d'augmentation de capacité de production (projet VISTA)
=> Instruction en cours, examen au cas par cas concluant à la dispense d'évaluation environnementale
- **Méta Régénération**
 - Analyse des rapports de contrôle inopiné sur les rejets atmosphériques
=> APMD Emissions COV fours
- **A venir**
 - Rédaction d'AP sécheresse (Arkema / Kem One)
 - Réexamen étude de dangers (Arkema)
 - Proposition d'AP eau (Arkema)
 - Réexamen IED (Arkema / Méta Régénération)
 - Fin instruction projet VISTA (Kem One)
 - Etudes séisme

Point spécifique sécheresse

- AP cadre du 21/06/2022
 - Périmètre d'application : département 04
 - Usagers concernés : particuliers, collectivités, agriculteurs, industriels
 - Définition de stades (vigilance, alerte, alerte renforcée, crise)
 - Restrictions associées à chaque stades
- 18/07/2022 : déclenchement du stade « Alerte » sur le bassin versant Durance
 - Situation inédite
 - Restrictions fortes pour les industriels pouvant aller jusqu'à 20% de la conso moyenne
 - Inspection menée le 03/08/2022 afin de sensibiliser les exploitants concernés sur les restrictions en cours
- Retour d'expérience
 - Situation extrême en 2022 mais probabilité assez forte de revivre ces tensions dans les années à venir
 - Nécessité de clarifier les restrictions applicables aux industriels
 - Etudes d'optimisation des consos d'eau demandées à Arkema et Kem One
 - Comité de Gestion Collégiale de l'Eau du département 04 le 30/01/2023

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Unité interdépartementale des Alpes du sud

84 rue des artisans, ZI St-Joseph, 04100 Manosque

Tél. 04 88 22 65 70

www.paca.developpement-durable.gouv.fr

FIN